Nations Unies A/64/579

Assemblée générale

Distr. générale
16 décembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 161 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Rapport sur l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

			Page
I.	Introduction		4
II.	Exécution du mandat		4
	A.	Considérations générales	4
	B.	Exécution du budget	5
	C.	Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	8
	D.	Partenariats et coordination des équipes de pays	9
	E.	Activités d'appui	9
	F.	Cadre de budgétisation axée sur les résultats	13
III.	Exécution du budget		59
	A.	Ressources financières	59
	B.	Répartition mensuelle des dépenses	60
	C.	Autres recettes et ajustements	60
	D.	Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	61
	E.	Contributions non budgétisées	61
IV.	Analyse des écarts		62
V.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre		67

09-65421 (F) 210110 220110

Merci de recycler

Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (exercice 2008/09).

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de l'Opération est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composante (processus de paix; sécurité; état de droit, gouvernance et droits de l'homme; coordination de l'assistance humanitaire, relèvement et développement; et appui).

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009.)

Catégorie	*Montant alloué*	*Dépenses*	*Écarts*	
			Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	649 752,2	586 616,9	63 135,3	9,7
Personnel civil	179 624,5	189 928,0	(10 303,5)	(5,7)
Dépenses opérationnelles	670 333,3	714 734,3	(44 401,0)	(6,6)
Montant brut	**1 499 710,0**	**1 491 279,2**	**8 430,8**	**0,6**
Recettes provenant des contributions du personnel	16 560,0	19 410,1	(2 850,1)	(17,2)
Montant net	**1 483 150,0**	**1 471 869,1**	**11 280,9**	**0,7**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**1 499 710,0**	**1 491 279,2**	**8 430,8**	**0,6**

Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie	*Postes approuvés*[a]	*Postes prévus*	*Postes effectivement pourvus (moyenne)*	*Taux de vacance (pourcentage)*
Observateurs militaires	240	240	167	30,4
Contingents	19 315	15 301	11 123	27,3
Police des Nations Unies	3 772	3 304	1 891	42,8
Unités de police constituée	2 660	1 657	574	65,4
Personnel recruté sur le plan international	1 495	1 063	800	24,7
Personnel recruté sur le plan national	3 415	2 417	1 958	19,0
Volontaires des Nations Unies	548	441	268	39,2

Postes de temporaire				
Personnel recruté sur le plan international	59	59	29	50,8
Personnel recruté sur le plan national	40	40	15	62,5
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	1	83,3

[a] Effectif autorisé le plus élevé.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice 2008/09, présenté dans le rapport du Secrétaire général du 9 avril 2008 (A/62/791 et Corr.1 et 2), s'élevait à un montant brut de 1 699 710 000 dollars (montant net : 1 679 336 100 dollars) et couvrait le déploiement de 240 observateurs militaires, 19 315 membres des contingents, 6 432 membres du personnel de police, dont 2 660 appartenant à des unités de police constituées, 1 554 fonctionnaires internationaux, 3 455 agents recrutés sur le plan national, 548 Volontaires des Nations Unies et 6 agents fournis par des gouvernements. Cette dotation en effectifs comprenait notamment 59 postes d'agent recruté sur le plan international et 40 postes d'agent recruté sur le plan national financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Au paragraphe 34 de son rapport (A/62/781/Add.14), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 1 699 710 000 dollars pour assurer le fonctionnement de l'Opération pendant l'exercice 2008/09, sous réserve de la présentation d'un rapport intérimaire (A/63/544).

2. Dans sa résolution 62/232 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 499 710 000 dollars (montant net : 1 479 336 100 dollars) au titre du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice 2008/09.

3. De plus, dans sa résolution 63/258 A, l'Assemblée générale a pris acte du rapport d'étape du Secrétaire général (A/63/544), réaffirmé les dispositions du paragraphe 15 de sa résolution 62/232 B et décidé de répartir entre les États Membres, au titre de la période du 1er janvier au 30 juin 2009, un montant de 449 855 000 dollars, ce montant s'ajoutant aux 849 855 000 dollars déjà répartis entre les États Membres aux termes de sa résolution 62/232 B pour le fonctionnement de l'Opération. Elle a également autorisé le Secrétaire général, agissant sur avis du Contrôleur, à mettre en recouvrement auprès des États Membres, si besoin était, un montant supplémentaire pouvant atteindre 200 millions de dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pendant la période du 1er janvier au 30 juin 2009.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le mandat de l'Opération a été établi par la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité pour une durée initiale de 12 mois et a fait l'objet de sa prorogation la plus récente par le biais de la résolution 1881 (2009) du Conseil, qui l'a renouvelé pour une nouvelle période de 12 mois, jusqu'au 31 juillet 2010.

5. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'assurer un règlement politique viable et une sécurité durable au Darfour.

6. Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits

par composantes correspondant aux tâches confiées à l'Opération, comme indiqué aux paragraphes 54 et 55 du rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine (voir S/2007/307/Rev.1) entériné par le Conseil de sécurité au paragraphe 1 de sa résolution 1769 (2007), à savoir : processus de paix; sécurité; état de droit, gouvernance et droits de l'homme; coordination de l'assistance humanitaire, relèvement et développement; et appui.

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2008/09, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Exécution du budget

8. La MINUAD devait soutenir l'application de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords complémentaires ultérieurs s'agissant du partage du pouvoir et des richesses et de la réconciliation nationale, l'adoption d'une solution politique au conflit au Darfour et l'instauration d'un climat de stabilité et de sécurité au Darfour. Dans la mesure où le mandat de l'Opération consistait essentiellement à soutenir l'application de l'Accord, sa contribution aux réalisations escomptées a été entravée par le caractère sommaire de l'Accord et le faible niveau d'application qui en a résulté.

9. La médiation conjointe Union africaine-Nations Unies a continué de s'employer à associer effectivement au processus politique toutes les parties concernées par le conflit au Darfour afin de faciliter un règlement global de tous les aspects du conflit. L'Équipe conjointe d'appui à la médiation a poursuivi ses travaux tout au long de l'exercice 2008/09 avec le concours du Médiateur en chef conjoint et en étroite association avec diverses initiatives visant à unifier les mouvements rebelles et à préparer les parties à des négociations de fond. Des délégations du Gouvernement soudanais et du Mouvement pour la justice et l'égalité se sont rencontrées à Doha pour discuter de la mise en œuvre de l'Accord de bonne volonté et de rétablissement de la confiance pour le règlement du problème au Darfour, sous les auspices de la médiation conjointe Union africaine-Nations Unies et du Gouvernement qatarien. Les positions de l'une et l'autre partie ayant peu évolué malgré les efforts considérables déployés par la médiation pour les aider à trouver un terrain d'entente, les pourparlers ont été suspendus en juin 2009 pour permettre aux parties de procéder à de nouvelles consultations internes. L'équipe de médiation a continué de collaborer avec les deux parties, concernant en particulier un calendrier de libération de prisonniers et les modalités d'un accord-cadre, en prévision d'une nouvelle rencontre qui serait organisée à Doha, fin juillet 2009, pour engager les parties à conclure un accord sur ces deux points essentiels.

10. En mai 2009, le Médiateur en chef conjoint et son équipe ont rencontré les Envoyés spéciaux pour le Soudan représentant les membres permanents du Conseil de sécurité et l'Union européenne. En juin 2009, l'équipe de médiation a rencontré les dirigeants de plusieurs mouvements armés du Darfour à Tripoli, qui se sont engagés à poursuivre leur dialogue constructif avec le Gouvernement soudanais à Doha. L'Opération a facilité les travaux du Groupe de haut niveau de l'Union

africaine sur le Darfour, dirigé par l'ancien Président sud-africain Thabo Mbeki, lors de sa visite au Darfour en juin 2009. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine avait chargé le Groupe de faire des propositions pour régler les problèmes de justice et de responsabilité, accélérer le processus de paix au Darfour et réconcilier les parties belligérantes dans la région. Le Groupe a rencontré des représentants de la société civile du Darfour, des chefs de tribu, des déplacés, des membres de groupes rebelles et des représentants du Gouvernement à Khartoum.

11. Le Groupe de l'assistance électorale de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) s'est déployé dans la zone de l'Opération pour préparer les élections nationales qui doivent se tenir en mars 2010. Conformément à son mandat, la MINUAD a continué de fournir les conseils et l'aide nécessaires à la MINUS pour préparer des élections crédibles. L'Opération a soutenu plusieurs processus de réconciliation à l'échelon local en appuyant le dialogue et la consultation Darfour-Darfour ainsi que les dispositifs du pouvoir autochtone, et continué de contribuer au renforcement des capacités des organisations de la société civile et des institutions créées en application de l'Accord de paix pour le Darfour, notamment de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour, en organisant pour elles des rencontres et des ateliers.

12. Les priorités de l'exercice consistaient à renforcer la sécurité et à parvenir à un cessez-le-feu complet. Les affrontements sporadiques de faible intensité qui opposaient les forces gouvernementales et les mouvements armés se sont poursuivis avec plus d'intensité dans certaines zones, comme aux environs des corridors du Djebel Marra, dans le secteur Ouest. L'arrêt unilatéral des hostilités annoncé par le Président soudanais en novembre 2008 n'a été réalisé qu'en partie en raison de l'absence d'un mécanisme de surveillance efficace et d'une stratégie politique concertée. Dans une large mesure, les conditions de sécurité sur le terrain ont empêché la MINUAD d'exécuter son mandat en toute liberté. Les actes de banditisme, les braquages de voiture, les vols qualifiés et les vols avec effraction commis contre l'ONU et les organisations non gouvernementales (ONG) se sont poursuivis à grande échelle, de même que les conflits tribaux et ethniques pour des terres ou d'autres ressources et les attaques délibérées contre le personnel de la MINUAD. Dans certains cas, des rencontres avec des chefs de mouvements armés sur le terrain ont dû être annulées pour des raisons de sécurité ou parce que les différentes parties belligérantes empêchaient les missions de circuler. Dans ces conditions de sécurité, le Siège a pris la décision, en juillet 2008, sur recommandation de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité et de l'agent habilité, d'appliquer la phase IV du plan de sécurité au Darfour et, en conséquence, de réinstaller provisoirement le personnel non essentiel.

13. Afin de gérer les risques en matière de sécurité, une mission intégrée d'évaluation de la sécurité a été effectuée en octobre 2008 à la demande de la MINUAD qui, en réponse au rapport de cette mission, a pris des mesures immédiates pour renforcer la sécurité, à titre transitoire, en commençant par redéfinir les priorités quant à l'utilisation des ressources disponibles au sein de l'Opération. Ainsi, elle a recentré les activités relevant de son mandat sur la protection militaire et policière des civils vulnérables, en particulier dans les camps de déplacés situés à proximité de ses bases, et sur la sécurité du personnel de l'ONU. Elle a donc assuré le niveau de service nécessaire pour soutenir les composantes militaire et policière, répondre aux besoins urgents en matière de

sécurité et continuer à se déployer dans le cadre du plan de renforcement de la sécurité.

14. Dans les limites de ses moyens, la MINUAD a réussi à faciliter l'accès en toute sécurité des organisations humanitaires à près de 60 % des populations touchées par le conflit au Darfour. Les deux tiers des camps de déplacés étant situés à proximité de ses bases militaires, l'Opération a pu assurer la protection des agents humanitaires, une des priorités de son mandat. Elle a continué d'appliquer la phase IV du plan de sécurité même si, dans l'ensemble, le conflit s'était apaisé vers la fin de l'année, malgré quelques affrontements entre le Gouvernement soudanais et les mouvements rebelles et des incidents occasionnels provoqués par des incursions militaires à la frontière entre le Tchad et le Soudan. Tout au long de l'exercice, la liberté de mouvement de l'Opération a été en partie limitée par les restrictions imposées par divers protagonistes, et, à plusieurs reprises, les patrouilles de la MINUAD se sont vu refuser l'accès à des zones en proie à la violence. L'Opération a fourni des efforts considérables pour établir et améliorer les modalités de sa collaboration avec le Gouvernement concernant la sécurité du personnel, en particulier après l'inculpation du Président soudanais, en mars 2009. Par la suite, le Gouvernement a affecté des officiers de liaison de haut niveau dans les trois États du Darfour, ce qui a permis à la MINUAD de se déployer et de mener ses opérations dans de meilleures conditions.

15. Afin de faciliter le déploiement de la MINUAD, l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais ont mis en place, en juillet 2008, un mécanisme tripartite de haut niveau. Ce mécanisme, qui se réunit tous les deux mois environ, s'est avéré être une instance très efficace pour le règlement des problèmes logistiques et techniques posés par le déploiement de l'Opération sur le terrain. Au cours de l'exercice, de hauts représentants des trois entités se sont rencontrés à cinq reprises pour régler des problèmes de déploiement.

16. Au troisième trimestre de l'exercice 2008/09, la MINUAD a recruté du personnel chargé d'assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration, (DDR), alors même que les bureaux de DDR n'avaient pas encore été établis dans l'État du Darfour. La MINUAD a organisé des consultations avec les autorités en vue de promulguer le plan de DDR au Darfour, en prévision de la conclusion d'un accord-cadre sous les auspices du Médiateur en chef conjoint. Elle a organisé, par l'entremise de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour, des programmes de sensibilisation visant à mettre fin au recrutement d'enfants soldats, en application de la nouvelle loi sur les Forces armées soudanaises.

17. Au cours de l'exercice, l'Opération a organisé des formations, notamment sur le rôle des femmes dans la gestion et la coordination des camps, à l'intention des coordonnateurs de camps du Darfour, ou sur l'intégration des femmes dans les organismes publics, à l'intention des cadres intermédiaires de l'administration du Darfour-Nord, l'objectif étant de faire participer davantage les femmes à l'administration publique. Elle a également fourni un appui logistique aux femmes du Darfour qui ont participé à la deuxième réunion du Forum des femmes soudanaises sur le Darfour organisée par Femmes Africa Solidarité et destinée à renforcer le consensus sur les mesures à prendre en faveur du Darfour. La MINUAD a continué d'être informée de viols et d'agressions physiques commis sur des femmes et des filles et de mettre en œuvre, en collaboration avec les organisations humanitaires, des programmes de protection de l'enfance, de défense des femmes et

de lutte contre le VIH/sida, qui sont des priorités de son mandat et le resteront au cours des prochains exercices.

C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

18. Dans le cadre de sa coopération avec les autres missions de la région, la MINUAD a coordonné ses activités avec celles de la MINUS, de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et de la MONUC.

19. Ses services de sécurité ont ouvert un bureau de liaison au siège de la MINUS, à Khartoum, et participé à des téléconférences hebdomadaires avec l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité du Darfour. Le bureau de liaison de l'Opération à Khartoum et l'Équipe conjointe d'appui à la médiation ont également travaillé dans les locaux de la MINUS.

20. En juillet et août 2008, la MINUAD est passée à la phase IV du plan de sécurité et a dû réinstaller provisoirement son personnel non essentiel à Entebbe (Ouganda) et à El Obeid (Soudan). La MINUAD, la MINUS et la MONUC ont mis au point des plans de sécurité et d'évacuation et des plans logistiques conjoints pour parer aux imprévus, à la suite de l'inculpation du Président soudanais par la Cour pénale internationale. L'aspect logistique de la réinstallation a été pris en charge par la MONUC à Entebbe et par la MINUS à El Obeid.

21. Pour ce qui est de l'appui, la MONUC a mis à la disposition de la MINUAD sa plate-forme logistique pour lui permettre de stocker et d'acheminer du fret à destination du Darfour. Les missions ont également coopéré dans le domaine informatique, afin de renforcer l'effet de synergie créé par l'utilisation commune des ressources. La MONUC a fourni du personnel et des moyens techniques, ainsi que le matériel nécessaire à la mise en place du dispositif de continuité des opérations et de reprise après sinistre de la MINUAD. Cette dernière a également prêté provisoirement des équipements (ordinateurs, postes de radio portatifs, par exemple) à la MONUC pour combler son manque de moyens opérationnels.

22. En ce qui concerne le contrôle des mouvements et les opérations aériennes, la MINUAD a déployé des détachements de contrôle des mouvements à Port-Soudan, Khartoum et El Obeid afin de faciliter et de fluidifier le transit des passagers et du fret vers le Darfour. Le personnel de l'Opération a profité des vols de la MINUS pour effectuer ses déplacements, essentiellement entre Khartoum, Port-Soudan et El Obeid, ce qui a permis de limiter le nombre de vols spéciaux à organiser vers ces grandes plates-formes logistiques. La MINUAD et la MINUS ont partagé trois avions, économisant ainsi des heures de vol.

23. À Port-Soudan et à El Obeid, la MINUAD a utilisé les bureaux, les entrepôts et les sanitaires de la MINUS, ainsi que d'autres espaces communs de ses locaux. Dans chacun de ces sites, la MINUS a assuré l'entretien de routine et la réparation des véhicules de la MINUAD, ainsi que leur ravitaillement en carburant.

D. Partenariats et coordination des équipes de pays

24. La MINUAD a pris plusieurs initiatives pour établir un partenariat régulier avec l'équipe de pays chargée de l'action humanitaire à Khartoum. Des représentants de l'Opération se sont entretenus chaque semaine avec les membres de cette équipe afin d'étudier la situation humanitaire au Darfour et de définir ensemble des orientations et des priorités. Ces discussions ont débouché sur la création d'un cadre commun des Nations Unies sur la question des rapatriements librement consentis. La MINUAD a organisé des consultations avec l'équipe de pays régionale en vue de mettre en place l'équipe de planification de la mission intégrée et le groupe de planification commune.

25. En mai 2009, la MINUAD a rejoint le comité de haut niveau qui coordonnait les activités humanitaires au Darfour en liaison avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur de l'action humanitaire et Coordonnateur résident à la MINUS. Par ailleurs, elle a apporté une contribution aux réunions d'information mensuelles que ce dernier a organisées pour les donateurs, en fournissant des mises à jour régulières sur la situation au Darfour, sur diverses questions thématiques – et plus particulièrement sur la protection des civils et de l'espace humanitaire –, sur le déploiement et les patrouilles des militaires et des policiers et sur l'évolution quotidienne de la situation humanitaire au Darfour.

E. Activités d'appui

26. Les problèmes propres au Darfour, en particulier son éloignement, l'aridité du climat, le manque aigu des moyens de communication, l'insuffisance des infrastructures, l'insécurité généralisée et les longs transports par route depuis Port-Soudan pour les déplacements et les approvisionnements, ont continué de façonner les activités d'appui de la MINUAD.

27. En ce qui concerne les ressources en eau, la MINUAD a fait faire des études hydrogéologiques et géophysiques pour trouver des sites se prêtant au forage de puits. Au 30 juin 2009, 24 bases d'opérations ont été sondées et 48 sites de forage ont été retenus. La MINUAD avait prévu de forer 48 puits, mais finalement seulement six l'ont été, l'entreprise retenue n'ayant pas réussi à mener des travaux de forage aux endroits retenus. Devant la tournure des événements, la MINUAD a décidé d'acheter du matériel de forage pour éviter de se retrouver dans une situation analogue. Un point d'eau a été installé à Nyala et deux à El Fasher à l'aide de ressources internes. Pour avoir l'eau dont elle a besoin, la MINUAD a continué de faire appel à des fournisseurs locaux dans les endroits dépourvus de points d'eau et où il n'était pas possible d'en installer durant l'exercice.

28. La pénurie d'eau au Darfour a incité la MINUAD à recycler les eaux usées au camp de Zam Zam. Elle n'a pas pu en faire de même ailleurs parce que le matériel de plomberie est arrivé très tard. Il ne lui a donc pas été possible de réduire le volume d'eau extraite du sol de 40 % comme elle l'avait prévu. Durant l'exercice considéré, la mission a commencé à planifier la construction de hafirs (réservoirs) et de barrages en terre.

29. En ce qui concerne le déploiement de personnel civil, la MINUAD a recruté 3 625 agents sur les plans national et international, ce qui représente 65 % des effectifs autorisés. Durant l'année écoulée, 165 candidats ont décliné les offres de

recrutement et 128 agents (28,5 % du personnel recruté sur le plan international) ont cessé leurs fonctions. Les taux de vacance de postes et de rotation du personnel sont demeurés élevés car les conditions de vie sont éprouvantes et l'isolement est marqué dans la zone de la mission. Les prestations offertes en compensation de ces conditions de vie n'étaient pas suffisantes pour retenir le personnel et on a envisagé sérieusement d'améliorer l'ensemble des prestations.

30. Avec l'appui du Siège, la MINUAD a réussi à faire passer le nombre de fonctionnaires et de chefs de section de la classe P-5 et au-delà déployés dans la zone placée sous sa responsabilité de 56 % en 2007/08 à 82 % en 2008/09. Elle a continué de s'employer à pourvoir les postes de haut niveau et à étoffer le fichier de candidats présélectionnés en vue de faciliter les recrutements.

31. La MINUAD a continué de s'efforcer de recruter du personnel sur le plan national et de le former, notamment des administrateurs, catégorie qui comptait 57 % de postes vacants à la fin de l'exercice considéré, et a poursuivi le renforcement des capacités de la population locale. Les avis de vacance de poste ont été largement diffusés et affichés à l'extérieur du quartier général de la mission à El Fasher, des bureaux de secteur et dans tout autre endroit où la mission avait besoin de personnel national ainsi que dans les universités et dans les centre-villes. Elle a également continué de visiter les universités et les associations professionnelles et autres afin de rencontrer et d'attirer des candidats de toutes catégories.

32. Par ailleurs, la MINUAD a analysé sa procédure de recrutement afin de recenser les principaux problèmes et lacunes. Les locaux à usage de bureaux et de logements ont continué de manquer. Pour y remédier, la mission a fait construire et agrandir les bureaux et les logements fournis par l'ONU dans les camps géants. Elle a adopté la pratique consistant à signaler régulièrement les postes vacants aux directeurs de programme et à coopérer étroitement avec les services ayant de très nombreux postes vacants pour atteindre les objectifs de recrutement. Elle a entrepris en coopération avec le Siège des activités visant à recruter du personnel sur une base géographique équitable, l'accent étant mis sur les pays sous-représentés. À cet égard, les missions permanentes des pays sous-représentés ont été invitées à aider à sélectionner des candidats qualifiés. Les directeurs de programme ont été encouragés à faire passer des entretiens à des femmes et ce, pour tous les postes.

33. Le plan technique de la MINUAD prévoyait la construction de locaux à usage de bureaux et de logements pour les unités militaires et les unités de police constituées. La mission a également prévu de construire des logements pour environ 30 % des civils recrutés sur le plan international, les policiers des Nations Unies, les observateurs militaires, le personnel militaire et les officiers de liaison car le marché offrait peu de logements convenables. Au cours de l'exercice considéré, un levé d'étude entrepris dans les anciennes bases d'opérations de la Mission de l'Union africaine au Soudan a permis à la mission de cerner les problèmes à régler d'urgence, comme la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle. La mission a révisé son plan technique, tenant compte pour ce faire des conditions de sécurité et des ressources internes et locales disponibles en matière de construction. Ce plan, qui prévoyait la construction de nouveaux camps, comprenait trois étapes : a) un plan de travail à court terme courant jusqu'à la fin décembre 2008; b) un plan de travail à moyen terme courant de janvier à juin 2009; c) un plan de travail à long terme courant de juillet 2009 à juin 2010. Le plan à court terme prévoyait la mise en place d'un camp rudimentaire, à savoir les travaux de

terrassement, l'acheminement sur place du matériel pour la défense des périmètres, le repérage des points d'eau et la construction de latrines. À moyen terme, il était prévu d'améliorer les installations en renforçant les dispositifs de défense, en construisant des salles de douche en dur, des fosses septiques, des cuisines et des réfectoires. Par la suite, conformément au plan à long terme, chaque camp serait mis aux normes des Nations Unies avec la construction de logements en dur.

34. La MINUAD avait prévu de construire et d'agrandir 42 camps rudimentaires durant l'exercice. Toutefois, au mois de juin 2009, elle n'avait pu s'occuper que de 24 camps en tout, manquant son objectif pour les raisons suivantes : réinstallation temporaire du personnel occupant des postes non essentiels en août 2008 du fait du déclenchement de la phase IV du plan de sécurité des Nations Unies; impossibilité de déployer des ingénieurs militaires sur les bases d'opérations en raison de l'arrivée tardive de leur matériel; lenteurs dans l'externalisation des travaux de construction des salles de douche en dur, des fosses septiques et des travaux de plomberie connexes, en raison du déclenchement de la phase IV du plan de sécurité des Nations Unies; manque de matériel de défense comme les murs pare-souffle Hesco Bastion, le nouveau contrat-cadre n'ayant pris effet qu'en janvier 2009; concentration des activités sur le renforcement de la sécurité.

35. L'entrée en vigueur de la phase IV du plan de sécurité des Nations Unies a empêché la MINUAD de se consacrer entièrement au déploiement des effectifs. La mission a dû prendre d'urgence des mesures de précaution. Pour fortifier le quartier général et les bases d'opérations en application des normes de la phase IV, elle a dû revoir la répartition du matériel en privilégiant la défense des périmètres aux dépens des opérations de déploiement, qui ont été quasiment interrompues pendant trois mois. Par conséquent, la construction des 42 premiers camps prévue dans les plans à court et à moyen terme a dû être reportée à l'exercice 2009/10 et la majorité des travaux de renforcement et de construction connexes qui, selon le plan de travail à long terme, devaient être effectués à l'aide des ressources internes, ont dû être reportés à l'exercice 2010/11.

36. Au cours de l'exercice considéré, la MINUAD a acheté une grande partie des bâtiments préfabriqués dont elle avait besoin, et pourra désormais se consacrer à la recherche de main-d'œuvre, à l'acquisition de matériaux locaux et à la sous-traitance avec des entreprises locales afin d'atteindre son objectif avant la fin du mois de juin 2011.

37. Le contrat passé avec Pacific Architects and Engineers est arrivé à expiration en octobre 2008, alors qu'entre 20 et 40 % des travaux n'étaient pas encore achevés. La MINUAD a dû poursuivre les travaux de construction dans les camps en ayant recours à des entreprises locales, aux moyens de génie militaire et à ses ressources internes. Pendant l'exercice considéré, elle a agrandi 4 camps en y dressant des tentes destinées à l'hébergement des unités militaires et construit 10 nouveaux camps pour les unités militaires (dont des unités de soutien) et 6 pour les unités de police constituées. Elle a également construit trois postes de police. Elle n'a pas pu toutefois en construire d'autres car il lui a fallu du temps pour obtenir du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets un renforcement des moyens de génie. La mission a également amélioré et remis en état 34 anciens camps de la Mission de l'Union africaine au Soudan selon les normes des Nations Unies.

38. La construction de logements pour le personnel civil recruté sur le plan international et le personnel militaire et de police a commencé et 60 logements

individuels en préfabriqué ont été construits à El Fasher et 25 à Nyala. En outre, 50 logements provisoires ont été construits dans le camp géant d'El Fasher. La construction de fosses septiques, de voies piétonnières et de systèmes d'alimentation en électricité a démarré pendant l'exercice considéré. Des contrats ont été passés pour la construction de logements permanents qui seront occupés par 2 000 membres du personnel dans quatre camps géants et les travaux doivent démarrer en 2009/10.

39. La construction de locaux à usage de bureaux a également progressé et 45 bureaux en préfabriqué avec voies piétonnières et fosses septiques sont prêts. Des contrats ont été passés pour la construction de bureaux destinés à accueillir le personnel supplémentaire, soit 1 400 agents à El Fasher, 400 à Nyala, 400 à El Geneina et 300 à Zalingei, et les travaux doivent débuter en 2009/10.

40. En plus des bureaux et des logements, on a achevé la construction de l'hôpital de niveau III de Nyala et pratiquement terminé la construction de l'hôpital de niveau II d'El Geneina. Des cellules d'économat en préfabriqué ont été construites dans le camp géant d'El Fasher, la base avancée de Nyala et le complexe regroupant les services fonctionnels à El Geneina. Des gymnases polyvalents en préfabriqué ont également été construits à El Fasher, à Nyala et à Zalingei. La construction de gymnases en préfabriqué à El Geneina a démarré durant l'exercice mais n'a pas pu être terminée.

41. En ce qui concerne les opérations aériennes, en raison des difficultés liées à la topographie au Darfour et du manque d'infrastructures routières et ferroviaires, la MINUAD a continué de recourir largement aux moyens aériens pour ses activités opérationnelles et logistiques. Elle a loué 11 avions et 29 hélicoptères mais n'a pas reçu les 3 avions de surveillance et les 9 hélicoptères militaires tactiques également prévus dans le budget. La livraison des 9 hélicoptères tactiques a été reportée à 2009/10, le temps de les doter des moyens et du matériel requis.

42. Le 19 janvier 2009, la MINUAD a signé un mémorandum d'accord avec le Gouvernement soudanais pour la réfection des pistes des trois terrains d'aviation du Darfour (El Fasher, Nyala et El Geneina). La Direction soudanaise de l'aviation civile a autorisé la construction, sur les trois terrains d'aviation du Darfour, d'aires de trafic destinées à accueillir tous les types d'aéronefs, ce qui permettrait de réduire les risques associés au manque d'espace dans les aires existantes. La mission a aidé la Direction soudanaise de l'aviation civile à renforcer le dispositif de lutte contre l'incendie en fournissant cinq autopompes appartenant aux Nations Unies.

43. Outre les trois principaux terrains d'aviation, la MINUAD disposait de 27 aires permanentes de poses d'hélicoptère dans les bases opérationnelles qui lui permettaient de procéder à la relève des troupes, au déploiement de personnel, au transport de marchandises et aux activités de soutien logistique. Elle a assuré le transport de plusieurs délégations de haut niveau du Siège, de l'Équipe conjointe d'appui à la médiation et de l'Union africaine à l'intérieur et en dehors de la zone relevant de sa responsabilité. En outre, elle a fourni des services de transport aérien à la MINUS et à la MINURCAT, dans le cadre de la politique de mise en commun des moyens aériens des missions de la région.

44. En ce qui concerne les mouvements de biens, compte tenu du caractère urgent des opérations de la MINUAD et de la nature des cargaisons qui étaient composées principalement de véhicules blindés de transport de troupes, un pont aérien a été

établi entre Kigali et le Darfour. Au total, ce sont 67 vols affrétés par l'ONU qui ont été effectués par ce pont aérien, alors que le transport par route aurait pris environ six mois de plus. Pour éviter l'accumulation de conteneurs à Port-Soudan et à El Obeid, un contrat de services logistiques a été passé avec une entreprise extérieure, qui assurait tous les services de transport, y compris le transport de surface, le transport aérien, le dédouanement et la manutention au sol.

45. La MINUAD a réussi à installer des infrastructures de communication et des services téléphoniques dans tout le Darfour, notamment des services mixtes de téléphonie et de transmission de données par microterminal VSAT dans les 28 bases d'opérations implantées dans les trois secteurs (10 dans le secteur nord, 8 dans le secteur sud et 10 dans le secteur ouest). La mission a été raccordée au quartier général de la MINUS à Khartoum, à El Obeid, à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), à la plate-forme logistique d'Entebbe et au bureau du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba. Toutes les bases d'opérations et tous les postes de commandement de secteur ont été équipés de tous les moyens de communications de secours nécessaires, à savoir des stations fixes HF et VHF qui les relient aux réseaux radio de la mission, et des répéteurs et des radios mobiles ont été installés dans plus de 500 véhicules de la mission. Le premier lot de radios HF portables à dos d'homme a été distribué à tous les secteurs. Des centres d'opérations conjoints ont été mis en place dans les trois bureaux régionaux et un centre de gestion des crises a été installé au quartier général de la mission, à El Fasher. La mission a créé des groupes de gestion des biens à El Fasher, à Nyala, à El Geneina, ainsi qu'à la plate-forme logistique d'Entebbe, avec un entrepôt transitoire à El Obeid et un bureau à Khartoum. Le centre de continuité des opérations et de reprise après sinistre de la mission à Entebbe a été renforcé pour pouvoir intervenir dans toute la région. La mise en place d'un système de localisation des véhicules par satellite dans tous les lieux stratégiques du Darfour et de systèmes de messagerie électronique privée et d'autres activités de réseautage social ont été sacrifiées au profit d'autres priorités opérationnelles, notamment l'installation de services Internet dans toutes les bases d'opérations. Des initiatives écologiques ont été prévues pour 2009/10. En gros, c'était à cause de problèmes structurels internes, comme l'absence d'un pont aérien sûr entre la plateforme logistique d'Entebbe et El Fasher, les retards intervenus dans l'envoi de matériel et l'arrêt de toute activité de développement de l'infrastructure comme suite au départ de la société Pacific Architects and Engineers, ainsi que de problèmes externes tels que les difficultés de dédouanement, que la MINUAD n'a pas pu déployer tout le matériel acheté pour ses projets les plus importants.

F. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : processus de paix

46. Au cours de l'exercice considéré, la MINUAD a pu établir des contacts avec ses interlocuteurs et nouer le dialogue avec eux sur l'évolution politique au Darfour. Le principal obstacle à la réalisation des objectifs escomptés tient à la mise en œuvre parcellaire de l'Accord de paix pour le Darfour. Le processus en cours visant à élaborer un accord de paix plus large et engageant un plus grand nombre de parties et la réticence des principaux mouvements armés à y participer n'ont fait qu'aggraver la situation. Les résultats attendus de l'Opération étant liés à l'application de l'Accord de paix pour le Darfour, il était difficile pour la MINUAD

de prendre la part prévue aux réalisations escomptées. L'Opération a néanmoins pu conseiller les institutions de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour créées en vertu de l'Accord de paix, la plupart de celles-ci n'étant pas opérationnelles, faute de capacités et de moyens. En dépit des difficultés, la MINUAD a continué de dialoguer avec les responsables de l'Autorité régionale de transition pour le Soudan sur les questions relatives à l'évolution politique au Darfour.

47. En l'absence de réels progrès dans la mise en œuvre globale de l'Accord de paix pour le Darfour, la MINUAD n'a pu ni suivre de près les questions relatives à la problématique hommes-femmes, ni dispenser des conseils techniques aux institutions de l'Autorité régionale de transition pour le Soudan quant à une plus grande participation des femmes aux mécanismes politiques et à l'administration publique, étant donné que, dans une large mesure, les institutions provisoires n'étaient pas opérationnelles. Néanmoins, elle a poursuivi ses échanges avec les autorités des différents États et les organisations de la société civile.

Réalisation escomptée 1.1 : Application de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords complémentaires ultérieurs s'agissant du partage du pouvoir et des richesses et de la réconciliation nationale, et adoption d'une solution politique au conflit au Darfour

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
1.1.1 Attribution à l'Assistant principal du Président de la responsabilité au premier chef d'assister le Président pour toutes les questions relatives au Darfour. Nomination de Darfouriens au Conseil national des ministres, au Conseil national de sécurité et au Conseil national de planification et participation des personnes nommées aux délibérations et aux décisions de ces organes	Le chef de la faction Minni Minawi du Mouvement/Armée de libération du Soudan, Minni Arko Minawi, a été nommé Assistant principal du Président et Président de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour. Les membres du Mouvement de libération du Soudan/Faction Minni Minawi et les signataires de la Déclaration d'attachement ont été nommés au Conseil national des ministres. Cependant, aucun Darfourien n'y a été nommé, pas plus qu'au Conseil national de planification, en raison des retards dans la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour.
1.1.2 Promulgation de la loi électorale concernant le référendum sur le statut permanent du Darfour par l'assemblée législative nationale du Soudan	La loi électorale n'a pas été promulguée en raison de la poursuite des négociations et de la lenteur de la mise en œuvre de l'Accord de paix.
1.1.3 Achèvement du recensement aux fins du référendum sur le statut permanent du Darfour	Retiré conformément au rectificatif A/62/791/Corr.2
1.1.4 Nomination du Conseiller du Président, d'un ministre, de 2 secrétaires d'État, de 12 membres de l'Assemblée nationale et de membres des 3 gouvernements d'État du Darfour parmi les représentants des mouvements, dont des femmes	Le Secrétaire d'État pour le Gouvernement fédéral et le Secrétaire d'État pour les affaires du Cabinet ont été nommés parmi les représentants du Mouvement/Armée de libération du Soudan; 12 membres de l'Assemblée nationale ont été désignés parmi les représentants de la faction Minni Minawi et des mouvements signataires de la

	Déclaration d'attachement à l'Accord de paix pour le Darfour; un gouverneur issu du Mouvement/Armée de libération du Soudan a été nommé pour l'État du Darfour-Ouest et deux gouverneurs adjoints ont été nommés pour le Darfour-Nord et le Darfour-Sud. Le nombre de sièges dans les instances législatives a été porté de 48 à 71, dont 21 ont été accordés aux mouvements signataires. N'ont pas été nommés le Conseiller du Président ni le ministre prévu. Aucune femme ne figure parmi les personnes choisies.
1.1.5 Approbation des budgets de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et de ses organes subsidiaires pour 2009/10	Le budget de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour, qui s'élève à 700 millions de dollars pour l'exercice allant jusqu'en 2010, a été approuvé à la suite de la signature de l'Accord de paix. Cependant, seuls 42 millions de dollars ont été versés au Fonds de reconstruction et de développement du Darfour.
1.1.6 Achèvement des travaux de l'équipe spéciale sur la démarcation de la frontière nord du Darfour selon les positions au 1er janvier 1956	Les tâches de l'équipe spéciale n'ont pas été arrêtées et la démarcation de la frontière n'a pas été achevée en raison de la lenteur de la mise en œuvre de l'Accord de paix.
1.1.7 Ratification de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs par l'assemblée législative nationale et intégration de ces accords dans la Constitution nationale de transition	L'Accord de paix pour le Darfour n'a pas été ratifié et aucun accord complémentaire n'a été mis sur pied. Par décret présidentiel, un Comité a été créé pour étudier l'intégration de l'Accord de paix dans la Constitution nationale de transition, mais aucune proposition n'a été présentée aux instances législatives internes.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Assistance et conseils techniques à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour, dans le cadre de réunions mensuelles, sur la mise en place d'un cadre juridique et l'élaboration d'un schéma opérationnel et d'un plan d'exécution pour la tenue d'élections locales au Darfour et du référendum sur le statut permanent du Darfour; élaboration et mise en œuvre de stratégies et de programmes d'éducation civique, notamment pour faire mieux connaître les droits électoraux et civiques au Darfour, et, en coordination avec la MINUS, les procédures d'inscription sur les listes électorales et le mode de scrutin	Non	Des rencontres préliminaires visant à fournir des conseils à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour ont eu lieu sur les questions relatives aux difficultés auxquelles se heurtent l'Autorité et ses commissions, telles que le manque de ressources financières, l'absence de réunions entre le Gouvernement et l'Autorité et la faiblesse des capacités. Toutefois, aucun conseil n'a été dispensé à l'Autorité, celle-ci n'étant pas opérationnelle. Lors de la première moitié de l'exercice considéré, le Conseil électoral national n'était pas pleinement opérationnel et c'est au cours de la seconde moitié qu'a commencé la mise en place des institutions appropriées.
En coordination avec la MINUS, prestation de conseils à la Commission nationale de la population, au Bureau national de statistiques et au Groupe de travail technique pour le recensement concernant notamment le contenu des questionnaires, le plan de		Retiré conformément au rectificatif A/62/791/Corr.2

recensement général, l'organisation et la réalisation du recensement, et l'établissement de rapports intermédiaires		
Suivi, en coordination avec la MINUS, de la conduite du recensement au Darfour		Retiré conformément au rectificatif A/62/791/Corr.2
Consultations régulières de haut niveau avec les parties au conflit afin de faciliter l'application de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs pour ce qui est des questions fondamentales, telles que le désarmement des milices janjaouid et des autres combattants, la protection des civils et l'accès aux secours humanitaires, l'établissement et le renforcement des institutions prévues dans les accords, la tenue d'élections locales et du référendum sur le statut du Darfour, et la participation des Darfouriens aux élections nationales	Oui	Le Médiateur, le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour et son adjoint ainsi que le Directeur par intérim des affaires politiques ont organisé 13 réunions avec les parties concernées pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour.
Prestation de conseils au Gouvernement soudanais et à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour concernant la planification stratégique et les activités de sensibilisation s'agissant de questions de mise en œuvre, des décisions prises par l'Autorité et de la clarification des relations entre l'Autorité et les gouvernements des États	Non	Aucun conseil n'a été fourni car l'Autorité régionale de transition pour le Darfour n'était pas opérationnelle. Des réunions ont été organisées avec l'Autorité aux fins d'examiner les questions de sensibilisation à la mise en œuvre de l'Accord de paix.
Consultations hebdomadaires avec les parties, l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et les instances législatives nationales et locales concernant l'application de l'Accord de paix pour le Darfour, et avec les mécanismes de coordination, tels que la Commission du bilan et de l'évaluation du Darfour, et leurs groupes de travail	Non	Les consultations hebdomadaires n'ont pas eu lieu, l'Autorité n'étant pas instituée.
Prestation de conseils à la Commission du bilan et de l'évaluation du Darfour concernant la planification stratégique et les activités de sensibilisation s'agissant des questions de mise en œuvre	Non	Aucun conseil n'a été dispensé, la Commission du bilan et de l'évaluation n'étant pas opérationnelle en raison des problèmes de sécurité.
Présidence de réunions mensuelles et de réunions d'urgence de la Commission conjointe, notamment prestation de conseils sur la planification stratégique et les activités de sensibilisation s'agissant des questions de mise en œuvre	Non	La Commission conjointe n'était pas opérationnelle et sa Commission du cessez-le-feu avait cessé ses activités au début de 2008 en raison de désaccords sur les modalités de participation des mouvements signataires et non signataires, et de l'impossibilité de parvenir à un accord sur la forme d'» appui logistique non militaire » à fournir après le transfert d'autorité de la Mission de l'Union africaine au Soudan à la MINUAD.
Prestation de conseils à la commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour concernant la planification stratégique, les activités de sensibilisation et la participation des femmes	Non	Il n'y a pas eu de prestation de conseils, la commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour n'étant pas instituée lors de l'exercice considéré.

s'agissant de ses travaux et des questions de mise en œuvre		
Missions de bons offices pour la mobilisation de partenaires internationaux et régionaux en appui à l'application de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs, notamment organisation de réunions d'information à l'intention de la communauté internationale et des organismes régionaux sur les priorités et les difficultés en matière de mise en œuvre	Oui	9 réunions d'information à l'intention de l'Union africaine, des États de la Ligue arabe, du Conseil de sécurité de l'ONU et d'autres parties prenantes sur la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour et les difficultés qu'il rencontre, et poursuite des missions de bons offices en appui à l'Accord
Conseils au Gouvernement soudanais et à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour concernant la participation des femmes à la vie politique et à l'administration publique, notamment au moyen d'une étude participative de la situation sur le plan de l'égalité des sexes et le recensement des priorités et des secteurs d'une réforme économique, sociale et politique	Non	Il n'y a pas eu de prestation de conseils aux autorités des États du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest en raison de la lenteur des recrutements découlant de l'insécurité. Un projet officiel d'accroître la participation des femmes dans l'administration publique n'a pas encore vu le jour, mais des groupes consultatifs sur l'égalité des sexes nouvellement constitués ont noué des relations de travail avec les autorités des États et tenu des réunions avec les différents ministères pendant l'exercice considéré. Au total, 36 cadres intermédiaires du gouvernement de l'État du Darfour-Nord ont suivi une formation en matière d'intégration transversale de la problématique hommes-femmes visant à promouvoir la participation des femmes dans l'administration publique. Le Ministère d'État de l'éducation, l'Université de Nyala, le Ministère d'État du travail et de la gouvernance locale, les instances judiciaires et le Parlement d'État ont accepté de fournir des données sur l'état de la représentation des femmes dans leurs services respectifs.
Prestation de conseils et d'un appui logistique au Président du dialogue et de la consultation Darfour-Darfour, notamment pour les questions de transport et de choix du lieu où se tiendraient les réunions préparatoires ainsi que le dialogue et la consultation proprement dits	Oui	La MINUAD a fourni un appui logistique et en personnel au Président du dialogue et de la consultation Darfour-Darfour en vue de la préparation des consultations dans les 3 États du Darfour. Elle a organisé 17 consultations ayant réuni en moyenne 70 participants parmi l'administration autochtone, les personnes déplacées, les jeunes nomades et les femmes. Elle a procuré à ces participants un espace de travail, du matériel et des fournitures de papeterie et de la nourriture et leur a donné des orientations pour leur permettre de débattre, en toute sécurité, de questions essentielles et de les aider à trouver un terrain d'entente.

Prestation de conseils et d'un appui logistique au dialogue et à la consultation Darfour-Darfour concernant l'établissement et le fonctionnement du Conseil pour la paix et la réconciliation en tant que mécanisme permanent œuvrant pour la paix et la réconciliation au Darfour	Non	Aucun conseil n'a été fourni, le Conseil pour la paix et la réconciliation n'ayant pas été institué dans le cadre du dialogue et de la consultation Darfour-Darfour.
Organisation de 30 ateliers visant à renforcer le rôle des organisations de la société civile, des associations féminines, des personnes déplacées, des personnalités locales et des jeunes, en vue de la participation de tous au dialogue	40	Ateliers et réunions tenus dans tous les secteurs sur le rôle des organisations de la société civile, des associations féminines, des personnes déplacées, des personnalités locales, de l'Administration autochtone et des jeunes, et sur la nécessité de les faire participer au dialogue sans exclusive sur la réconciliation nationale et le dialogue politique. Dans le cadre des produits communs, le Groupe consultatif pour l'égalité des sexes a organisé 3 ateliers portant sur le renforcement des capacités à l'intention des associations féminines et des représentants des jeunes.
Conseils et assistance logistique au comité technique chargé des frontières concernant la planification technique de la démarcation des frontières et les pratiques exemplaires en matière de prévention des conflits dans le contexte de la démarcation des frontières	Non	Le comité technique chargé des frontières n'a pas été institué en raison de la lenteur de la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour.
Rapports périodiques conjoints du Secrétaire général de l'ONU au Conseil de sécurité et du Président de la Commission de l'Union africaine au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	Oui	6 rapports du Secrétaire général de l'ONU au Conseil de sécurité et 3 rapports du Président de la Commission de l'Union africaine au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine
Mise en œuvre de 107 projets à effet rapide en appui aux efforts de relèvement des communautés	Non	97 projets ont été mis en œuvre dans les domaines de l'éducation, de l'assainissement, de la santé, du développement communautaire, de la construction de logements, de l'eau, de l'autonomisation des femmes et des activités génératrices de revenus. Le nombre de projets mis en œuvre a été moindre que prévu du fait que les communautés ont fait connaître leurs besoins auprès de l'Opération, ce qui s'est traduit par une réduction du nombre de projets.
Campagne d'information sur l'Accord de paix pour le Darfour visant à expliquer et à faire connaître le mandat de la MINUAD, notamment par la diffusion d'émissions radiophoniques, la réalisation de reportages vidéo hebdomadaires et mensuels, la production et la diffusion de documents écrits tels que des affiches et des dépliants, la diffusion de bulletins d'information mensuels, l'organisation régulière de points de presse, et la mise à jour régulière du site Web de la mission	Oui	2 émissions radiophoniques en direct sur les ondes locales; 1 semaine d'activités culturelles conçues pour expliquer l'Accord de paix pour le Darfour et le rôle des femmes en utilisant divers moyens de communication en anglais et en arabe; 10 bulletins mensuels d'information de la MINUAD et 211 communications médiatiques auprès d'un large public de donateurs qui apportent leur concours aux organisations non gouvernementales nationales

		et internationales, du personnel diplomatique, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes; amélioration et mise à jour régulière du site Web de la MINUAD pour y ajouter des informations sur l'Accord de paix; fourniture de 28 reportages vidéo et photo à l'ONU et aux organes de presse internationaux et locaux; diffusion auprès de la population de 2 000 brochures sur la violence sexuelle et sexiste, et distribution de 2 000 calendriers promotionnels
Organisation d'ateliers hebdomadaires à l'intention de 150 personnes sur la participation des Darfouriens à la vie politique démocratique, aux élections, au dialogue et à la réconciliation	Non	Les ateliers hebdomadaires n'ont pas eu lieu dans les camps de personnes déplacées en raison de problèmes de sécurité et du déclenchement de la phase IV du plan de sécurité.
Ateliers explicatifs hebdomadaires sur l'Accord de paix pour le Darfour et les accords ultérieurs à l'intention des associations locales, notamment les organisations non gouvernementales, des chefs religieux, des écoles et des universités et des syndicats	Non	2 ateliers organisés à l'intention des jeunes déplacés au camp « Al Salaam » ont porté sur l'importance du rôle joué par la communication dans la promotion de la paix et de la sécurité. Le nombre de réunions a été moindre que prévu faute de personnel, l'insécurité ayant retardé les recrutements.
Conseils aux organisations de la société civile, notamment les associations féminines, concernant la promotion de la paix, le règlement des conflits et la réconciliation, en particulier recensement des capacités des organisations de la société civile dans les trois États du Darfour pouvant contribuer à une paix durable et aux activités de réconciliation, coordination de réunions avec ces organisations sur les interventions en cas de conflit, et prestation de conseils sur la mise en place de mécanismes de réconciliation à long terme avec les principaux groupes en conflit	2	Le Groupe consultatif pour l'égalité des sexes a organisé des réunions mensuelles avec les organisations de la société civile. Des réunions mensuelles ont eu lieu avec ces organisations au Darfour-Nord et au Darfour-Sud sur le thème du renforcement des capacités et de l'appui technique. Faute de personnel, le nombre de réunions a été moindre que prévu dans l'un des États, l'insécurité ayant entraîné des retards dans les recrutements.
Prestation de conseils à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour concernant la mise en place de mécanismes de réconciliation à long terme avec les principaux groupes en conflit	Non	Il n'y a pas eu de prestation de conseils, le travail du dialogue et de la consultation Darfour-Darfour n'ayant pas encore commencé dans la phase préparatoire, dans l'attente d'un accord incluant toutes les parties.
En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et les autorités locales, établissement de cartes du Darfour à l'intention des autorités des différents États aux fins de la gestion du conflit et de la planification des ressources	2 685	Établissement de cartes administratives, de cartes de planification et de cartes thématiques
Conseils aux organisations de la société civile concernant la réévaluation des priorités en matière d'application des dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs relatives	1	Atelier organisé par le Groupe consultatif pour l'égalité des sexes à intention de 100 Darfouriennes à l'Université El Fasher (en collaboration avec la Section des affaires

aux personnes vulnérables, dans le cadre de 10 ateliers rassemblant 100 représentants de personnes déplacées, de rapatriés et d'associations féminines		civiles). Établissement d'un plan définissant les questions à débattre et la marche à suivre pour des consultations ultérieures des femmes sur le processus de paix
Réunions mensuelles de comités des parties prenantes nationales et internationales en vue de favoriser l'application intégrale des dispositions des accords de paix relatives aux femmes	Non	Les réunions mensuelles n'ont pas eu lieu, les comités des parties prenantes n'ayant pas été constitués en raison de la lenteur de la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour. Deux consultations ont eu lieu avec 15 organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales au Darfour-Nord, et 2 autres consultations ont été organisées avec les responsables féminines de 13 services de l'État du Darfour-Nord.
Consultations régulières avec les parties au conflit (le Gouvernement soudanais et les mouvements signataires et non signataires) et l'ensemble des autres parties prenantes (société civile et partenaires régionaux et internationaux) afin de réfléchir à la manière de faire avancer les efforts de médiation, en vue de ramener les parties à la table des négociations et de parvenir à un accord global, durable et sans exclusive	Oui	15 consultations ont été organisées par le Médiateur en chef conjoint et le Représentant spécial conjoint avec les parties au conflit, le Gouvernement soudanais, les mouvements signataires et non signataires et les autres parties prenantes. Outre les consultations avec le Médiateur en chef conjoint, le Représentant spécial conjoint a organisé 15 réunions avec les mouvements signataires et non signataires de l'Accord de paix pour le Darfour, la société civile, les partenaires régionaux et internationaux ainsi que le Gouvernement soudanais.

Composante 2 : sécurité

48. L'Opération a ménagé au personnel humanitaire un accès sûr à environ 60 % des populations du Darfour touchées par le conflit. Les deux tiers des camps de personnes déplacées sont situés près des bases d'opérations militaires existantes, ce qui a permis à la MINUAD de donner d'importantes garanties de sécurité aux intervenants humanitaires. Certaines opérations ont continué d'être menées dans le cadre de la phase IV du plan de sécurité et, bien que l'ampleur du conflit ait diminué à la fin de 2009, des heurts sporadiques ont continué de se produire dans la zone d'opérations entre les forces gouvernementales et les mouvements rebelles, et plusieurs incursions militaires ont été signalées à travers la frontière soudano-tchadienne. Au cours de l'exercice considéré, les restrictions imposées par les parties belligérantes ont considérablement entravé la liberté de circulation de l'Opération, notamment au cours d'incidents répétés dans le cadre desquels les patrouilles se sont vu refuser l'accès aux endroits touchés par la violence. L'Opération a déployé des efforts considérables pour renforcer les modalités de collaboration avec le Gouvernement ou en établir de nouvelles, afin de garantir la sécurité et la sûreté du personnel, notamment à la suite de l'inculpation du Président soudanais par la Cour pénale internationale en mars 2009.

49. Le manque d'unités militaires de soutien essentielles, notamment de deux unités de transport moyen, d'une unité de reconnaissance aérienne, de

18 hélicoptères de manœuvre moyens et d'un hôpital de niveau II, ont entravé les activités de l'Opération. En outre, l'insuffisance des moyens déployés pour assurer la protection des contingents, le souci d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel, l'absence d'un accord de paix qui puisse être mis en vigueur entre les parties et les restrictions sur la liberté de circulation des contingents ont imposé des contraintes opérationnelles aux activités prescrites, telles que des patrouilles énergiques et musclées menées sur de longues distances.

50. Sur les huit unités de police constituées, seules six étaient pleinement opérationnelles, du fait de retards dans l'acheminement du matériel leur appartenant dans la zone d'opérations. Par conséquent, à l'exception du centre de police de proximité de Kalma dans le secteur sud où les unités de police constituées ont effectué des patrouilles 24 heures sur 24, les six unités, elles, n'ont pu constituer qu'une seule équipe par jour dans la majorité des camps de personnes déplacées. Le centre de police de proximité d'Abushouk dans le secteur nord avait deux équipes par jour. Il y a eu en tout 79 560 jours de patrouille autour du périmètre extérieur des camps de personnes déplacées. En outre, la MINUAD n'a pas pu organiser des programmes de renforcement des capacités à l'intention de la police nationale, faute de contribution de contrepartie pour appuyer l'achat de matériel spécial nécessaire à la constitution d'unités de la police soudanaise chargées du maintien de l'ordre. L'organisation de patrouilles conjointes aux fins de la formation et du renforcement des compétences de la police nationale, de la police des mouvements, et des volontaires affectés aux activités de police de proximité n'a pas été achevée; les volontaires qui avaient été sélectionnés et formés ont néanmoins participé à des patrouilles avec la police soudanaise dans certains camps de personnes déplacées.

51. La Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de la MINUAD a été créée en mai 2009 et comptait deux fonctionnaires recrutés sur le plan international. Elle a mis en place un mécanisme de coordination avec la Commission du Nord-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la MINUS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

52. La poursuite des hostilités, l'enlisement des négociations sur un accord de paix global au Darfour, les restrictions imposées à la liberté de circulation de la MINUAD, la lenteur de l'application de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords complémentaires ultérieurs, ainsi que les retards dans les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont eu une incidence sur les activités menées par la MINUAD au titre de cette composante.

Réalisation escomptée 2.1 : Instauration d'un climat de stabilité et de sécurité au Darfour

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
2.1.1 Aucune violation grave de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords complémentaires ultérieurs	L'Accord de paix pour le Darfour n'a pas été appliqué dans son intégralité et les accords complémentaires ultérieurs n'ont pas été mis en place; il n'a donc pas été possible de vérifier que l'Accord n'avait pas été violé.

2.1.2 Augmentation du pourcentage de réfugiés et de personnes déplacées qui retournent volontairement et en toute sécurité dans leur lieu d'origine (2007/08 : 0; 2008/09 : 250 000)	La poursuite des hostilités a réduit le nombre de retours volontaires; certains ont néanmoins été signalés dans de toutes petites zones. Le Bureau de liaison pour les affaires humanitaires a surveillé les tendances pour déterminer si le retour d'environ 50 000 personnes déplacées dans leurs villages d'origine se poursuivait.
2.1.3 Diminution du nombre de civils victimes d'accidents liés à des munitions non explosées (2007/08 : 30; 2008/09 : 15)	Non réalisé du fait de la poursuite des hostilités
2.1.4 Accès total à l'aide humanitaire de toutes les populations du Darfour touchées par le conflit	La MINUAD a réussi à faire parvenir une aide humanitaire à environ 60 % des populations du Darfour touchées par le conflit. Les deux tiers des camps de personnes déplacées se trouvaient à proximité des bases d'opérations militaires existantes de la MINUAD, ce qui a permis à un nombre considérable de personnes de bénéficier de la protection prévue par le mandat.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Présidence des réunions hebdomadaires de la Commission du cessez-le-feu portant sur les violations de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs, sur le redéploiement des forces et les arrangements de sécurité, sur le désarmement des ex-combattants, la priorité étant donnée aux femmes, aux enfants et aux personnes handicapées, règlement des différends entre les parties et choix des questions à soumettre à la Commission conjointe	Non	La Commission du cessez-le-feu a mis fin à ses activités au début de 2008 du fait de désaccords portant sur les modalités de participation des mouvements signataires et non signataires, et sur une cessation des hostilités qui aurait permis l'instauration d'un cessez-le feu et l'application de l'Accord de paix pour le Darfour et de l'Accord de paix global.
Présidence des réunions hebdomadaires des sous-commissions du cessez-le-feu des trois secteurs portant sur les violations de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs, le redéploiement des forces, les arrangements de sécurité et le désarmement des ex-combattants; règlement des différends entre les parties et choix des questions à soumettre à la Commission du cessez-le-feu	Non	La Commission du cessez-le-feu a mis fin à ses activités au début de 2008.
Prestation de services de secrétariat et d'un appui logistique à la Commission du cessez-le-feu dans ses activités de vérification, d'enquête, de médiation et de négociation en collaboration avec les parties au conflit, dans l'optique du renforcement de la confiance et de la poursuite du processus de paix	Non	La Commission du cessez-le-feu a mis fin à ses activités au début de 2008.

Prestation dans toute la zone de la Mission, selon les besoins, de services de sécurité à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales internationales et nationales et aux organismes humanitaires, ainsi qu'aux organisations participant à la reconstruction et aux activités de développement, notamment sous forme de protection, de réunions d'information sur les questions de sécurité et d'appui à l'évacuation	Oui	Organisation de 28 réunions d'information à l'intention des fonctionnaires de rang supérieur de l'Opération et aux visiteurs et de 16 réunions d'information à l'intention de personnalités importantes, et fourniture d'une protection et d'un appui à l'évacuation
Suivi, vérification et promotion des efforts visant à désarmer tous les groupes armés, notamment les Janjaouid et les autres milices	Non	Le plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration concernant le Darfour n'a pas été adopté, faute de progrès dans les négociations portant sur un accord de paix global pour le Darfour.
Coordination de l'appui logistique non militaire aux ex-combattants	Non	Aucun appui n'a été fourni aux ex-combattants puisque le plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'a pas été adopté.
219 000 jours-homme assurés par 4 compagnies jouant le rôle de force de réserve/réserve de secteur pour protéger le personnel civil et les installations de l'ONU dans toute la zone de la mission (150 hommes par compagnie à raison de 4 compagnies pendant 365 jours)	219 000	Jours-homme ont été assurés par une compagnie jouant le rôle de force de réserve/réserve de secteur (150 hommes par compagnie pendant 365 jours). Les 3 autres compagnies n'ont pas été déployées au cours de l'exercice considéré : chaque secteur a néanmoins désigné une force de réserve comprenant un effectif approximatif pour accomplir la tâche fixée.
166 440 jours-homme de patrouille motorisée assurés par des observateurs militaires pour surveiller et vérifier les violations du cessez-le feu et les activités et la situation géographique des forces engagées au Darfour, ainsi que leur respect des engagements contractés dans le cadre du cessez-le-feu global et des arrangements de sécurité, rendre compte des activités précitées et aider à renforcer la confiance dans le cadre des sous-commissions du cessez-le-feu (4 observateurs militaires par patrouille à raison de 3 patrouilles pour chacune des 38 bases d'opérations pendant 365 jours)	131 400	Jours-homme de patrouille motorisée/homme assurés par les observateurs militaires, les effectifs prévus n'ayant pas tous été déployés et seules 30 bases d'opérations ayant pu être établies (4 observateurs militaires par patrouille à raison de 3 patrouilles pour chacune des 30 bases d'opérations pendant 365 jours)
499 320 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour suivre et vérifier la position, les effectifs et les mouvements de toutes les forces engagées dans le conflit au Darfour afin d'assurer la sécurité des observateurs et d'établir des postes de contrôle fixes et mobiles (36 hommes par patrouille à raison d'une patrouille pour chacune des 38 bases d'opérations pendant 365 jours)	394 200	Jours-homme de patrouille motorisée et pédestre, les effectifs prévus n'ayant pas tous été déployés et seules 30 bases d'opérations ayant pu être établies (36 hommes par patrouille à raison d'une patrouille pour chacune des 30 bases d'opérations pendant 365 jours)

499 320 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour identifier les routes de migration des populations nomades et en assurer la sécurité, créer et patrouiller des zones démilitarisées le long des voies d'acheminement de l'aide humanitaire et créer et patrouiller les zones de séparation et les zones tampons entre les forces dans les zones de conflit intense (36 hommes par patrouille à raison d'une patrouille pour chacune des 38 bases d'opérations pendant 365 jours)	394 200	Jours-homme de patrouille motorisée et pédestre, les effectifs prévus n'ayant pas tous été déployés et seules 30 bases d'opérations ayant pu être établies (36 hommes par patrouille à raison d'une patrouille pour chacune des 30 bases d'opérations pendant 365 jours)
499 320 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour surveiller les mouvements et vérifier les violations commises par les combattants étrangers au Darfour et en rendre compte à la Commission du cessez-le-feu et au mécanisme de Tripoli (36 hommes par patrouille à raison d'une patrouille pour chacune des 38 bases d'opérations pendant 365 jours)	Non	394 200 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre, les effectifs prévus n'ayant pas tous été déployés et seules 30 bases d'opérations ayant pu être établies (36 hommes par patrouille à raison d'une patrouille pour chacune des 30 bases d'opérations pendant 365 jours). Aucun rapport n'a été soumis à la Commission du cessez-le-feu du fait qu'elle a cessé ses activités au début de 2008.
543 120 jours-homme pour assurer la sécurité des postes de contrôle et des barrages routiers fixes et mobiles le long des principales voies d'approvisionnement (36 hommes pour chacune des 38 bases d'opérations pendant 365 jours) et exploiter des bases d'opérations temporaires afin de protéger des sites d'opérations spéciaux (points de distributions et centres logistiques et points de collecte et de stockage d'armes) (20 hommes pour chacun des 6 sites pendant 365 jours)	Non	Aucun barrage routier ou poste de contrôle n'a été installé le long des principales voies d'approvisionnement. D'après les dispositions de l'accord sur le statut des forces, le Gouvernement soudanais était chargé de la sécurité dans la zone de responsabilité.
65 700 jours-homme pour assurer la protection et la sécurité des contingents, des bases d'opérations et du quartier général opérationnel (30 hommes pour chacun des 6 sites pendant 365 jours)	394 200	Jours-homme (30 hommes pour chacun des 36 sites pendant 365 jours), 30 bases d'opérations, 4 camps géants, le quartier général de l'Opération et Zalingei
1 920 heures d'appui aérien sous forme d'hélicoptères de transport moyen pour assurer des fonctions d'évacuation sanitaire primaire et secondaire et d'observation diurne et nocturne (4 hélicoptères à raison de 40 heures par hélicoptère et par mois pendant 12 mois)	115	Heures d'appui aérien sous forme de 3 hélicoptères stationnés dans chacun des secteurs du Darfour, exclusivement réservés aux évacuations sanitaires primaires et secondaires (3 hélicoptères à raison de 3,2 heures par hélicoptère et par mois pendant 12 mois). Les observations diurnes et nocturnes n'ont pas été assurées, les heures d'appui aérien ayant été consacrées aux évacuations sanitaires.
2 880 heures de reconnaissance aérienne pour entreprendre des patrouilles de reconnaissance et de surveillance sur de longues distances dans toute la région du Darfour, afin d'avoir une meilleure connaissance de la situation et d'obtenir des informations sur les éventuels mouvements	Non	L'unité autonome de reconnaissance aérienne ne s'est pas déployée au cours de l'exercice considéré.

transfrontières le long de la frontière du Soudan avec le Tchad et la République centrafricaine (3 avions de reconnaissance à raison de 80 heures par avion et par mois pendant 12 mois)		
1 920 heures d'appui tactique aérien pour offrir une protection mobile d'urgence dans les zones à haut risque dont l'accès au sol est difficile et appuyer d'autres hélicoptères de transport civils et militaires et les convois terrestres, et pour effectuer des patrouilles et surveiller le respect de l'Accord de paix pour le Darfour par les parties (4 hélicoptères tactiques à raison de 40 heures par hélicoptère et par mois pendant 12 mois)	Non	Les hélicoptères tactiques n'ont pas été déployés au cours de l'exercice considéré.
39 420 jours-homme pour protéger les convois opérationnels et logistiques de la mission et de sa composante militaire et appuyer les convois humanitaires, à leur demande et conformément aux directives établies (36 hommes par convoi à raison de 3 convois par jour pendant 365 jours)	236 520	Jours-homme pour protéger les convois (36 hommes par convoi à raison de 18 convois pendant 365 jours)
43 800 jours-homme pour entretenir des rapports étroits avec les autorités nationales et locales, les autres parties, les chefs tribaux et les populations locales, ainsi qu'avec la police et les autres composantes des opérations (120 agents de liaison pendant 365 jours)	25 550	Jours-homme pour entretenir des rapports étroits (70 officiers de liaison pendant 365 jours), les conditions de sécurité n'ayant pas permis l'établissement de rapports étroits avec toutes les parties
56 700 jours-homme assurés par des unités de police constituées pour offrir un appui de réserve aux activités de la Police des Nations Unies au Darfour (90 hommes par unité de police constituée, à raison de 3 unités pendant 210 jours en moyenne)	Non	Aucune unité de police constituée n'était sur le terrain pour assurer un appui de réserve. Cependant, au cours de l'exercice considéré, la police de la MINUAD et d'importantes personnalités ont reçu un appui opérationnel de la part de 5 des 8 unités de police constituées à raison de 17 581 jours-homme dans 3 secteurs (30 hommes par section à raison de 5 unités pour une moyenne de 117 jours).
299 520 jours d'opération d'unités de police constituées pour patrouiller le périmètre extérieur des camps de personnes déplacées et les zones tampons (30 hommes par section à raison de 2 sections par unité de police constituée et 16 unités pendant 312 jours en moyenne)	79 560	Jours d'opération d'unités de police constituées (26 hommes par section à raison de 2 sections par unité de police constituée, pour 6 unités pendant 255 jours en moyenne) Le chiffre est moins élevé que prévu, les dates de la fin des affectations et du début des activités des 8 unités de police constituées actuellement déployées ayant été reportée, sachant que 19 unités de police constituées auraient dû être déployées.

48 000 jours d'opération d'unités de police constituées pour effectuer des patrouilles conjointes avec la police du Gouvernement soudanais et les agents de liaison de la police des mouvements (30 hommes par unité de police constituée à raison de 16 unités pendant 100 jours en moyenne)	198	Jours d'opération d'unités de police constituées pour effectuer des patrouilles à El Fasher avec la police du Gouvernement soudanais (22 hommes par unité de police constituée à raison d'une unité pendant 9 jours en moyenne) La patrouille conjointe a suspendu ses activités à la suite de l'examen par l'équipe de direction des conditions de sécurité.
410 625 jours d'opération de la police dans les camps de personnes déplacées (5 membres de la Police des Nations Unies par équipe à raison de 3 équipes par jour pour chacun des 75 camps pendant 365 jours)	172 280	Jours d'opération de la police dans les camps de personnes déplacées (4 membres de la Police des Nations Unies par équipe à raison de 2 équipes par jour pour chacun des 59 camps pendant 365 jours) Les chiffres sont inférieurs aux prévisions du fait que seules 5 des 8 unités de police constituées étaient pleinement opérationnelles pendant l'exercice considéré et que les restrictions découlant du déclenchement de la phase IV et du plan de sécurité ont empêché la constitution de plus d'une équipe par jour dans la plupart des camps de personnes déplacées, à l'exception de ceux de Kalma et d'Abushouk.
Sélection et formation de 500 agents de police de proximité affectés aux camps de personnes déplacées, notamment normalisation des politiques et prestation de conseils pour le recrutement, la sélection, la validation, l'inscription et la certification des agents de police de proximité	595	Volontaires affectés à des activités de police de proximité ont été sélectionnés et formés (500 hommes et 95 femmes) On a préféré l'expression « volontaires affectés à des activités de police de proximité à celle d'« agents de police de proximité » pour bien indiquer que les volontaires ne sont pas des agents de police. La police de la MINUAD et la police soudanaise ont examiné le projet de directives en vue de la sélection et de la formation de volontaires affectés à des activités de police de proximité pendant l'exercice considéré.
Exercices mensuels avec la police locale du Gouvernement soudanais afin de renforcer ses capacités de maintien de l'ordre	Non	Le Gouvernement soudanais a été consulté sur la nécessité de mettre en place des unités chargées du maintien de l'ordre, mais il n'y a pas eu de contribution de contrepartie pour appuyer l'achat du matériel spécial nécessaire à la création de ces unités. La formation en matière de renforcement des capacités n'a pas pu commencer puisque les unités n'ont pas été créées pendant l'exercice considéré.

Patrouilles conjointes aux fins de la formation et du renforcement des compétences de la police locale du Gouvernement soudanais, des agents de liaison de la police des mouvements et de la police de proximité totalisant environ 90 000 jours-homme de patrouille conjointe (2 membres de la police de la MINUAD par patrouille à raison de 3 patrouilles par jour depuis 50 postes de police ou bases d'opérations pendant 300 jours)	Non	L'insécurité qui régnait a empêché l'organisation de patrouilles conjointes.
Prestation de conseils à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour, à la police locale et à la police de proximité concernant l'élaboration et la mise en œuvre de plans de sécurité pour au moins 70 camps de personnes déplacées au Darfour, compte tenu du nombre de cas de violence sexiste	Non	Aucun conseil n'a été fourni à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour du fait que la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, organe subsidiaire de l'Autorité chargé d'élaborer et d'appliquer les plans de sécurité, n'était pas opérationnelle. Des conseils ont été prodigués à la police soudanaise au cours de 19 réunions des comités de sécurité; 28 comités chargés de la sécurité des camps ont été créés au Darfour et les volontaires affectés aux activités de la police de proximité ont contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de sécurité dans les camps de personnes déplacées.
Mise au point et diffusion de cartes précises et à jour faisant apparaître les dangers liés aux mines et aux munitions non explosées afin de permettre aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales internationales de travailler en toute sécurité dans la région du Darfour	Oui	Le Bureau de la lutte antimines des Nations Unies a mis à la disposition de ceux qui le souhaitaient des renseignements et des cartes sur les zones dangereuses. Les renseignements ont été transmis chaque semaine dans le cadre de la séance d'orientation destinée au personnel de la MINUAD, et aux institutions des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales qui en faisaient la demande.
Organisation d'activités de sensibilisation au danger des mines et de formation dans le domaine à l'intention de 75 000 civils dans les communautés touchées par les restes explosifs de guerre, en coordination avec les programmes existants de l'UNICEF et du Bureau de la lutte antimines des Nations Unies	92 487	Civils dont 30 968 garçons, 26 440 filles, 20 129 femmes et 14 950 hommes. Le 2 mars, toutes les activités ont été suspendues par le Gouvernement soudanais et ont repris après le 7 juin 2009.
Formation de 700 enseignants dans tout le Darfour dans le cadre d'un programme de formation de formateurs afin de disposer de personnes de référence chargées de la sensibilisation au danger des mines à l'échelon local, en coordination avec les programmes existants de l'UNICEF et du Bureau de la lutte antimines des Nations Unies	Non	Aucun enseignant n'a été formé du fait de retards dans l'établissement de la liste des participants à la formation. Le Bureau de la lutte antimines des Nations Unies a coordonné la formation de 240 formateurs locaux par deux organisations non gouvernementales nationales.

Campagne d'information sur la sécurité, avec distribution de plaquettes, de brochures et d'autres documents pédagogiques sur les mesures de sécurité et les codes de conduite	Non	La Division de la communication et de l'information a soutenu les campagnes publiques menées par la Police des Nations Unies telles que 5 réunions-débats et 5 forums interactifs au camp de déplacés d'Abushouk. Environ 3 600 T-shirts et exemplaires de l'Accord de paix pour le Darfour et du mandat de la MINUAD ont été distribués à des fins d'information.

Réalisation escomptée 2.2 : Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants au Darfour

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
2.2.1 Adoption d'un plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration par le Conseil national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et leurs organes subsidiaires	Le plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration concernant le Darfour n'a pas été adopté car les négociations en vue d'un accord de paix global au Darfour n'ont pas avancé.
2.2.2 Augmentation du nombre total d'ex-combattants (adultes des deux sexes, enfants et membres de groupes spéciaux) désarmés et démobilisés : 2008/09 : 3 400 (2 000 adultes, 1 200 enfants et 200 membres de groupes spéciaux); 2009/10 : 11 600 (10 300 adultes, 1 000 enfants et 300 membres de groupes spéciaux)	Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants adultes n'ont pas commencé (voir 2.2.1), mais 2 000 enfants ont été recensés en mars et en avril 2009 par la Commission du Nord du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration.
2.2.3 Augmentation du nombre total d'ex-combattants recevant une aide à la réintégration : 2008/09 : 1 900 (500 adultes, 1 200 enfants et 200 membres de groupes spéciaux); 2009/10 : 6 200 (5 000 adultes, 1 000 enfants et 200 membres de groupes spéciaux); 2010/11 : 6 900 (6 800 adultes, 0 enfant et 100 membres de groupes spéciaux)	Les activités de réintégration n'ont pas commencé car les opérations officielles de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'ont pas commencé (voir 2.2.1).
2.2.4 Aucun recrutement de garçons et de filles de moins de 18 ans par les forces armées et les groupes armés au Darfour	Étant donné le conflit faisant rage au Darfour, il est probable que des enfants aient été recrutés, mais aucun chiffre n'est disponible. En application de la nouvelle loi sur les forces armées soudanaises, qui interdit et punit le recrutement d'enfants, différents mouvements se sont engagés auprès de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour à ne pas recruter ni réengager des enfants.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Prestation de conseils et d'une assistance logistique à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour concernant le désarmement et la démobilisation des ex-combattants, la priorité étant accordée aux femmes, aux enfants et aux personnes handicapées, notamment prestation des services connexes (et des services en faveur des femmes) suivants : enregistrement des ex-combattants et adoption d'un système de gestion des données personnelles les concernant; examens médicaux et services de sensibilisation et d'orientation; campagnes d'information sur les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration	Non	La Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour n'a pas entamé ses travaux. Aucune assistance logistique n'a été fournie, car le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'a pas commencé. Aucune réunion avec la Commission n'a été prévue et aucun conseil ne lui a été fourni dans la mesure où les responsables du programme n'ont été déployés au Darfour qu'à la fin mai 2009.
Contrôle de la présence d'armes ou de matériel connexe se trouvant au Darfour en violation de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs ainsi que des mesures imposées aux paragraphes 7 et 8 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité	Non	Le personnel nécessaire n'a pas été détaché auprès de la MINUAD pendant la période considérée.
32 850 jours-homme pour une évaluation conjointe, du point de vue pratique et sécuritaire, des sites potentiels de désarmement et de démobilisation, en collaboration avec des représentants de la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et de ses organes subsidiaires et des représentants des forces engagées dans le conflit (30 hommes pour chacun des 3 secteurs pendant 365 jours)	Non	La Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour n'a pas entamé ses travaux. Le plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'a pas été adopté.
Présidence du Comité de coordination logistique, chargé de superviser et de coordonner l'appui logistique apporté aux forces des mouvements et d'en rendre compte à la Commission du cessez-le-feu	Non	Le Comité de coordination logistique n'a pas été établi. La Commission du cessez-le-feu n'a pas entamé ses travaux.
164 250 jours-homme pour surveiller le regroupement des combattants, protéger les sites de désarmement et de démobilisation, appuyer le désarmement des mouvements et le stockage des armes et détruire les armes et les munitions (150 hommes pour chacun des 3 secteurs pendant 365 jours)	Non	Le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'a pas été mis en œuvre.

13 140 jours-homme pour faciliter et vérifier le désarmement de toutes les milices armées et suivre et vérifier le redéploiement des armes de longue portée (36 hommes pendant 365 jours)	Non	Le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'a pas été mis en œuvre.
10 950 jours-homme pour apporter un appui logistique non militaire aux forces des mouvements, notamment pour escorter les convois d'approvisionnement reliant les dépôts aux points et centres de distribution, conformément aux recommandations de la Commission du cessez-le-feu et avec la coordination du Comité de coordination logistique (30 hommes pendant 365 jours)	Non	Le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'a pas été mis en œuvre. La Commission du cessez-le-feu n'a pas entamé ses travaux.
Prestation de conseils et d'un appui logistique à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, en coopération avec l'UNICEF, aux fins de la libération des enfants encore associés aux forces en conflit au Darfour, des vérifications connexes, et de la recherche et de la réunification des familles, notamment grâce à l'élaboration de politiques et programmes visant à empêcher le réengagement d'enfants	Non	La Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour n'a pas entamé ses travaux. La Commission du Nord du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration a identifié quelque 2 000 enfants associés à divers mouvements et l'UNICEF a recensé 66 enfants associés au Mouvement pour la justice et l'égalité en mars et avril 2009.
Prestation de conseils aux bureaux de la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et de ses organes subsidiaires dans les États concernant la distribution de kits de réinsertion et d'indemnités de transition, parallèlement à la mise en œuvre des programmes de réinsertion, notamment aux fins de la formation professionnelle, la scolarisation, l'alphabétisation et l'orientation professionnelle de 3 400 ex-combattants	Non	Des bureaux ont été établis dans les États, mais aucune réunion n'a été consacrée au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration. Le plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'ayant pas été adopté, aucun conseil n'a pu être donné concernant les mesures de réinsertion.
Prestation de conseils et d'un appui logistique à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour en vue de trouver des partenaires opérationnels pouvant promouvoir et élaborer des programmes d'appui à la réintégration de 3 400 ex-combattants, notamment en favorisant et en apportant un appui personnalisé et équitable aux membres de groupes vulnérables, en particulier les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées	Non	Le plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration concernant le Darfour n'a pas été adopté, car les négociations en vue d'un accord de paix inclusif au Darfour n'ont pas avancé.
Prestation d'une assistance technique à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour s'agissant de la planification du désarmement, de la	Non	Faute d'un processus politique généralisé, l'Autorité régionale de transition pour le Darfour ne s'est pas penchée sur la question de

démobilisation et de la réintégration en tenant compte des différents besoins propres aux ex-combattants hommes et femmes et des personnes à leur charge		l'appui à apporter au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration.
Prestation, en coopération avec l'UNICEF, de conseils aux parties concernant le recrutement d'enfants soldats	Non	Le Centre pour le dialogue humanitaire a organisé une réunion en novembre 2008, en collaboration avec l'UNICEF et le Bureau de liaison pour les affaires humanitaires. Seul y a assisté le Mouvement pour la justice et l'égalité.
Formation d'observateurs du Gouvernement soudanais pour la protection des enfants, en particulier s'agissant des enfants associés aux forces armées et aux groupes armés au Darfour, aux fins du renforcement des capacités d'enquête sur les violations du cessez-le-feu qui concernent les enfants	Non	Pendant l'exercice considéré, la coopération avec les responsables de la protection de l'enfance de la MINUS a été entamée, mais elle n'a pas progressé en raison de retards dans le recrutement du personnel.
Prestation, en coopération avec la MINUS et l'UNICEF, de conseils à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration concernant la démobilisation et la réintégration des enfants associés au conflit armé	Non	Aucun conseil n'a été fourni à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, étant donné qu'aucun plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'a été adopté. Un mécanisme de coopération entre la Commission, la MINUS et l'UNICEF a cependant été mis en place.

Réalisation escomptée 2.3 : Réforme de certaines institutions de sécurité conformément aux dispositions finales relatives à la sécurité contenues dans l'Accord de paix pour le Darfour et les accords complémentaires

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
2.3.1 Intégration des ex-combattants, notamment les femmes, dans les forces armées soudanaises (2007/08 : 0; 2008/09 : 1 000), la police et les autres institutions de sécurité du Gouvernement soudanais (2007/08 : 500; 2008/09 : 500)	Le plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration concernant le Darfour n'a pas été adopté, car les négociations en vue d'un accord de paix global au Darfour n'ont pas avancé.
2.3.2 Adoption par le Gouvernement soudanais de lois ou d'un plan de réforme de certaines institutions de sécurité qui tiennent compte des principes de la proportionnalité, de la représentation équilibrée de tous les groupes, de l'impartialité et du professionnalisme de l'administration, du contrôle civil et de la responsabilité juridique, et du service public pour toutes les communautés	En raison de la lenteur des procédures législatives, aucun plan ou loi n'a été adopté relativement aux institutions de sécurité concernées, les textes étant toujours à l'examen lorsque l'exercice considéré s'est terminé.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Prestation de conseils à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour concernant l'élaboration et la coordination de stratégies visant à créer des forces de sécurité	Non	Aucun conseil n'a été fourni, car la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour n'a pas entamé ses travaux.
Prestation de conseils à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et au Gouvernement soudanais sur la mise en œuvre des mesures de réforme des institutions de sécurité proposées par la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour	Non	Aucun conseil n'a été fourni, car l'Autorité régionale de transition pour le Darfour ne s'est pas penchée sur les questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration ni sur celle de la réforme des institutions de sécurité.
Prestation de conseils à l'Équipe consultative pour la sécurité concernant l'appui à l'intégration des ex-combattants et à la réorganisation de certaines institutions de sécurité	Non	Aucun conseil n'a été fourni car l'Équipe consultative pour la sécurité n'a pas été mise sur pied.
Prestation de conseils au Comité technique d'intégration concernant l'élaboration d'un plan d'intégration des ex-combattants	Non	Aucun conseil n'a été fourni, car le Comité technique d'intégration n'a pas été établi.
Prestation de conseils aux autorités de police soudanaises, à l'occasion de réunions mensuelles, sur les procédures de réintégration et d'agrément d'ex-combattants dans les rangs de la police nationale soudanaise, et formation de 500 ex-combattants et intégration de ces derniers dans la police nationale soudanaise	Non	Il n'y a pas eu de réunions mensuelles consacrées au Darfour, et aucun conseil supplémentaire n'a été fourni dans la mesure où les spécialistes des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'ont été déployés au Darfour qu'à la fin mai 2009.
Prestation de conseils à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour sur la création d'unités militaires intégrées	Non	Aucun conseil n'a été fourni, car la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour n'a pas entamé ses travaux.
Prestation de conseils aux institutions transitoires de sécurité sur les questions d'égalité des sexes et la réforme du secteur de la sécurité	Non	Aucun conseil n'a été fourni, car les institutions régionales et les institutions transitoires de sécurité n'étaient pas opérationnelles.

Composante 3 : état de droit, gouvernance et droits de l'homme

53. La MINUAD a fourni un appui limité à la ratification, par les assemblées législatives nationale et locale, d'un plan stratégique à long terme pour la réforme et la restructuration des systèmes policier, judiciaire et pénitentiaire au Darfour, ainsi qu'à la création de tribunaux itinérants dans les trois États du Darfour, car elle ne disposait pas des effectifs prévus. Ce n'est qu'après le premier semestre 2009 qu'elle a atteint un niveau d'effectif de 50 % . De plus, la situation au Darfour ayant été marquée par les conflits et l'incertitude tout au long de la période étudiée, il a

été difficile de mener des consultations et un dialogue approfondis avec de nombreuses parties prenantes aux niveaux local et national.

54. Malgré ces difficultés, la MINUAD a institué des audiences foraines dans des localités où les tribunaux avaient été fermés en raison de l'insécurité, comme Kabkabiya et Kutum, et dans des zones où le nombre de personnes déplacées est important, comme Tawilla, et un juge résident a été nommé à Kutum.

55. Des spécialistes des questions pénitentiaires ont été déployés sur le terrain fin décembre 2008 mais d'autres ne sont entrés en fonctions qu'en mai 2009 en raison de la précarité des conditions de sécurité dans les secteurs (en particulier les secteurs Sud et Ouest) où le déploiement de ces spécialistes a été effectué en avril et en mai 2009. Ce problème, auquel s'est ajouté le manque de ressources pour les activités liées aux prisons, a entravé l'exécution des produits prévus pour la période étudiée.

56. De plus, la réticence de la direction des prisons du Gouvernement soudanais à autoriser un accès sans entraves aux institutions pénitentiaires du Darfour a été un obstacle de taille. Ce problème n'a pas été réglé, en particulier au Darfour-Ouest et au Darfour-Sud, où aucun accord officiel n'a pu être obtenu en ce qui concerne les visites dans les prisons. Dans ces deux États, l'accès aux prisons dépend entièrement du bon vouloir de la direction des prisons de l'État. La MINUAD a fait des efforts considérables pour obtenir un accès et espère que la bonne volonté démontrée par les directeurs des prisons sera officialisée afin qu'un dialogue dynamique puisse être mené avec les institutions nationales.

57. Toutefois, au cours de la période étudiée, le personnel la MINUAD a noué des liens avec des homologues dans les institutions nationales et a pu réaliser des évaluations portant sur environ 50 % de tous les établissements pénitentiaires du Darfour. Ces évaluations ont permis d'obtenir des données cruciales, sur lesquelles s'est appuyé le dialogue dynamique qui a été mis en place avec la direction des prisons et les institutions pénitentiaires.

58. Les retards pris dans le recrutement ont entravé l'action menée par la MINUAD pour obtenir une augmentation de 30 % de la représentation des femmes du Darfour au sein des institutions locales, des États et du pays. De plus, on ne dispose d'aucune statistique sur la représentation des femmes à tous les niveaux des organes de pouvoir. Pour y remédier, la MINUAD a commandé une enquête initiale sur la représentation des femmes dans les institutions des États et dans les institutions provisoires et une analyse des facteurs influant sur cette représentation. Les données ainsi obtenues serviront à élaborer des stratégies qui guideront la prestation de conseils sur la représentation des femmes dans les institutions publiques locales, régionales et nationales.

59. Au cours de la période étudiée, la MINUAD a continué de remplir sa mission de promotion et de défense des droits de l'homme en observant la situation au Darfour, en communiquant des informations, en menant des activités de sensibilisation et en créant des institutions dans cette région.

60. Le passage à la phase de sécurité IV a eu des répercussions négatives sur les activités de la MINUAD relatives aux droits de l'homme et s'est accompagné de problèmes d'accès. De plus, le niveau de l'engagement de la communauté des donateurs en faveur du financement des activités portant sur les droits de l'homme et l'engagement des autorités en faveur de la réforme des prisons et du secteur de la

justice au Darfour, ainsi que l'adoption d'une législation conforme aux normes relatives aux droits de l'homme ont également eu une influence considérable sur les progrès réalisés au cours de la période examinée.

Réalisation escomptée 3.1 : Gouvernance efficace et sans exclusion par les administrations nationale et local du Darfour

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
3.1.1 Augmentation du pourcentage des postes de la fonction publique nationale qui sont occupés par des fonctionnaires du Darfour, conformément aux dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords qui ont suivi (2007/08 : 5 %, 2008/09 : 10 %)	La Commission nationale de la fonction publique n'a pas été créée et l'augmentation prévue n'a pas eu lieu.
3.1.2 Accord entre les parties concernant le partage des richesses conformément aux dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs, notamment pour ce qui est du transfert complet de fonds fédéraux vers les États	Des consultations approfondies ont été menées avec l'Autorité régionale de transition pour le Darfour (ARTD) afin de jeter les bases d'un accord entre les parties concernant le partage des richesses. Faute de disposer de financements suffisants, les institutions de l'ARTD n'ont pas pu accomplir leur mission. Seuls 6 % des fonds que le Gouvernement soudanais s'était engagé à verser à l'ARTD ont été transférés au Fonds de reconstruction et de développement du Darfour.
3.1.3 Augmentation de 30 % de la représentation des femmes du Darfour au sein des institutions locales, des États et du pays en 2008/09	Les données statistiques sur le niveau et la nature de la représentation des femmes du Darfour dans les institutions locales, des États et du pays n'ont pas été obtenues. Sans ces données, on peut difficilement évaluer les progrès réalisés. Le renforcement de la représentation des femmes nécessite une révision des systèmes, des politiques et des processus de recrutement aux niveaux étatique et national et, de ce fait, prendra plus de temps. Le Groupe des services consultatifs sur les sexospécificités, en collaboration avec le Comité d'État chargé de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, a entamé la préparation d'une enquête initiale sur la représentation des femmes dans les pouvoirs publics de l'État du Darfour-Nord et les institutions de l'ARTD, dont l'objectif sera de collecter des données de base et de référence dans ce domaine. L'étude devrait être menée à bien pendant l'exercice budgétaire 2009/10.
3.1.4 Taux de participation aux élections locales et nationales d'au moins 50 % chez les femmes du Darfour (taux calculé sur la base du recensement)	Il n'y a pas eu d'élections pendant la période étudiée.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Prestation de conseils aux parties et à la société civile en vue du développement au Darfour d'une administration civique locale transparente, responsable et sans exclusion, du développement d'institutions de fonction publique et de lois à cet égard, y compris par le biais des débats dans les assemblées des États et des régions, et suivis nécessaires	Oui	Prestation de conseils aux parties et à la société civile en vue du développement au Darfour d'une administration civique et suivi de ce processus dans le cadre de 57 ateliers sur une administration civique locale transparente, responsable et sans exclusion au Darfour
Prestation de conseils aux donateurs concernant les décaissements effectués en faveur du Fonds de reconstruction et de développement du Darfour et par celui-ci	Oui	La MINUAD a tenu cinq réunions préliminaires avec les donateurs afin de préparer un dossier d'information sur le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour à l'appui de la demande de fonds. Pendant la période étudiée, elle s'est entretenue régulièrement avec le Gouvernement soudanais pour l'encourager à décaisser les fonds qu'il s'était engagé à verser à l'ARTD car 94 % du budget n'avaient pas été versés.
Prestation de conseils aux commissions foncières du Darfour afin de régler les questions relatives à l'occupation et à l'utilisation des terres dans le contexte de l'Accord de paix pour le Darfour, y compris les questions relatives aux droits fonciers traditionnels et historiques tels que ceux qui concernent les terres tribales et les routes de migration; promotion des mesures appropriées à prendre par la Commission foncière nationale; et examen de la gestion de l'utilisation des sols et des processus de mise en valeur des ressources naturelles compte tenu des droits des femmes	Oui	Au total, 13 réunions sur l'évaluation des besoins, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et les questions liées au régime foncier ont été tenues avec la Commission foncière du Darfour afin de l'aider à régler les problèmes relatifs à l'occupation des sols et à la défense et au respect des droits des femmes dans ce domaine. La Mission a lancé des travaux de reconstruction et de restauration des points d'eau importants en collaboration avec l'UNICEF et la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour.
Prestation de conseils à la Commission de contrôle et d'affectation des crédits budgétaires et autres ressources financières afin de garantir la péréquation de l'impôt au Darfour	Non	En raison de problèmes internes, la Commission de contrôle et d'affectation des crédits budgétaires et autres ressources financières n'a pas été opérationnelle pendant la période étudiée.
Facilitation du dialogue entre les collectivités locales, l'Autorité régionale de transition pour le Darfour (ARTD), les conseils législatifs et les gouvernements des États concernant la planification et l'établissement des budgets, notamment par l'animation de réunions officielles avec des représentants des autorités locales sur l'établissement de budgets, en tenant compte de la question de l'égalité des sexes	Oui	Trente et un ateliers et réunions ont été organisés pour renforcer les capacités et jeter les bases d'un dialogue entre les collectivités locales, l'ARTD, les conseils législatifs et les gouvernements des États concernant la préparation des budgets. La MINUAD a fourni un soutien logistique, participé au recensement des ressources humaines et des sites neutres et a payé les frais découlant l'organisation des ateliers.

Prestation de conseils à la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour, en collaboration avec les autorités concernées, sur la délivrance aux personnes déplacées des documents nécessaires à l'exercice des droits qui leur sont reconnus par la loi	Non	La MINUAD a tenu deux réunions avec la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour et a enclenché le processus de délivrance des documents nécessaires aux personnes déplacées. La Commission a effectué une évaluation et des travaux préparatoires sans bénéficier de financements au titre du programme de délivrance de documents d'identité.
Prestation de conseils à la Commission concernant la création et le fonctionnement, en milieu urbain et rural, de comités d'examen des droits de propriété chargés de régler les différends liés au processus de rapatriement, et pour la coordination des travaux de ces comités et de la Commission foncière du Darfour	Non	Deux réunions ont eu lieu avec la Commission. Les entretiens préliminaires étaient axés sur la capacité de la Commission de déterminer les priorités dans le cadre de la création et du fonctionnement, en milieu urbain et rural, de comités d'examen des droits de propriété chargés de régler les différends liés au processus de rapatriement, et pour la coordination des travaux de ces comités et de la Commission foncière du Darfour. L'appui aux retours volontaires a été intégré aux activités de la MINUAD et mené en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies.
Prestation de conseils à la Commission d'indemnisation des personnes touchées par la guerre au Darfour pour la détermination des priorités en matière d'indemnisation (en espèces ou en nature) des personnes et des collectivités	Oui	Trois réunions ont eu lieu pour évaluer les besoins de la Commission d'indemnisation des personnes touchées par la guerre au Darfour, pour établir les priorités de la Commission en matière d'indemnisation (en espèces ou en nature), en particulier des personnes déplacées et des femmes, et pour donner des conseils sur le type d'assistance que la MINUAD peut offrir dans le cadre de programmes de formation. Les réunions ont également porté sur la possibilité d'une future collaboration entre la Commission et la MINUAD dans le cadre de laquelle des projets à effet rapide serviraient à instaurer un climat de confiance et faciliteraient l'indemnisation collective des victimes.
Prestation de conseils au Fonds de reconstruction et de développement du Darfour pour l'établissement des priorités	Oui	Le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour a établi des priorités. Quatre réunions ont été tenues afin de fournir une assistance et des conseils en vue de la réalisation des projets visés.
Participation aux travaux préparatoires en vue de la reprise des travaux de la Mission d'évaluation conjointe au Darfour	Non	En raison du climat d'insécurité régnant au Darfour, les travaux préparatoires en vue de la reprise des travaux de la Mission d'évaluation conjointe au Darfour n'ont pas été menés.
Facilitation de la participation des organisations de la société civile à l'application de l'Accord de paix	Oui	48 ateliers ont été tenus afin d'examiner les questions en suspens en ce qui concerne

pour le Darfour par l'organisation de réunions régulières sur les questions en suspens à l'intention de représentants de la société civile, des partis politiques, du Gouvernement et d'autres acteurs au Darfour, et médiation entre les parties en cas de différends sur l'interprétation de l'Accord		l'application de l'Accord de paix pour le Darfour, notamment la participation des organisations de la société civile et la représentation de toutes les parties prenantes. Les discussions ont également porté sur la réconciliation, l'appui au processus de paix, le rôle de l'ARTD et la Déclaration de Dar es-Salaam.
Prestation de conseils à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et à ses organes subsidiaires, à la Commission des terres et à la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de prise en compte des différences entre les sexes et de plans et d'activités dans ce domaine, notamment par l'organisation de 8 ateliers à El Fasher, Nyala, El Geneina et Zalingei	Non	Le pourcentage de postes vacants au Groupe des affaires civiles étant supérieur aux prévisions, aucun atelier n'a été organisé et la prestation de conseils n'a pas été assurée.
En collaboration avec des organismes des Nations Unies, prestation de conseils aux parties à l'Accord de paix pour le Darfour et aux accords complémentaires qui ont suivi et à la société civile sur la prise en compte de la problématique homme-femme dans le processus électoral au Darfour par la tenue au Darfour de 12 ateliers (regroupant chacun 150 participants de la société civile, notamment les groupes de femmes) sur la représentation et la participation des femmes au sein des partis politiques, les procédures d'inscription sur les listes électorales adaptées aux deux sexes, et par la tenue de 6 ateliers sur la prise de parole en public et les campagnes électorales à l'intention des candidates potentielles à El Fasher, Nyala, El Geneina et Zalingei	Non	Il n'a pas été organisé d'atelier car les hauts comités électoraux des États ne s'étaient pas prononcés et les procédures d'élection, qui auraient déterminé la teneur et le déroulement des ateliers, n'avaient pas été établies.
40 rapports sur l'application des dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords qui ont suivi concernant le partage des richesses, y compris sur la mise en valeur des ressources en eau	Non	L'ARTD ne disposant pas de ressources suffisantes et vu l'absence de progrès dans le partage des richesses, aucun rapport n'a été élaboré.
Promotion des rôles respectifs des organisations de la société civile et des chefs traditionnels dans les systèmes démocratiques, avec la collaboration de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et de représentants des administrations publiques locales par la tenue de 10 ateliers (dans les 3 États du Darfour) à l'intention des organisations de la société civile, y compris les partis politiques, les groupes de femmes et de citoyens, les organisations ethniques et religieuses, les personnes déplacées, les syndicats, les universitaires et les membres des administrations publiques locales	80	Vingt-trois ateliers et réunions ont été tenus dans le secteur Nord, 14 dans le secteur Sud et 43 dans le secteur Ouest.

Tenue de 6 ateliers sur la bonne gouvernance en vue de former le personnel des institutions et des organisations de la société civile du pays, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	5	Un total de 5 ateliers et réunions sur la bonne gouvernance et l'évaluation des capacités ont été tenus (1 dans le secteur Nord, 2 dans le secteur Sud et 2 dans le secteur Ouest); certains ont été menés en collaboration avec le PNUD.
Création, de concert avec le PNUD, d'un réseau consultatif sur la gouvernance, composé d'organisations non gouvernementales nationales et internationales et chargé de conseiller les autorités locales sur les questions de gouvernance, notamment pour l'identification et l'élaboration de projets et la conduite d'évaluations des besoins à l'appui de la gouvernance locale	Non	Le réseau consultatif sur la gouvernance n'a pas été créé car, du fait de retards pris dans le recrutement du personnel, les infrastructures nécessaires n'étaient pas disponibles.
Surveillance de la représentation et de la participation des femmes à toutes les structures et à tous les processus de gouvernance au Darfour, par la tenue de réunions mensuelles avec les intervenants nationaux et internationaux	Non	Pour pouvoir observer la représentation et la participation des femmes à toutes les structures et à tous les processus de gouvernance , la MINUAD a dû commencer par nouer des liens avec toutes les parties prenantes nationales en organisant des réunions préliminaires. La question de la participation des femmes sur un pied d'égalité a souvent été considérée comme une question sensible, liée à la culture, aux traditions et à la vie quotidienne des familles soudanaises. Toutefois, 5 réunions ont été tenues avec le Gouvernement de l'État du Darfour-Nord afin de définir des critères de référence s'agissant de la représentation des femmes au Gouvernement , créer un dispositif de contrôle dépendant du Comité d'État chargé de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et concevoir des activités de sensibilisation à l'intention des agents de l'État. Dans le secteur Sud, la Mission a tenu 15 réunions afin d'instaurer un dialogue avec le Gouvernement de l'État et avec des organisations locales. En raison d'un taux de vacance de postes élevé dans le secteur Ouest, aucune activité n'y a été menée.
Prestation de conseils aux institutions du Gouvernement national sur la création d'un comité chargé d'élaborer un cadre régional pour la mise en œuvre du plan d'action figurant dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité	Oui	La prestation de conseil a pris la forme d'un séminaire sur la résolution 1325 (2000) organisé à l'intention de 40 membres du Gouvernement du Darfour-Nord et en particulier sur les dispositions que doivent appliquer les pouvoirs publics. Ce séminaire a abouti à l'élaboration d'un plan d'action en 10 volets et à la création d'un comité d'État chargé de l'application de la résolution 1325 (2000). Par la suite, deux réunions ont été

	menées afin de fournir des conseils sur l'application du plan d'action. Dans le secteur Sud, deux réunions ont eu lieu avec le Gouvernement de l'État afin de préparer la tenue d'un séminaire de deux jours sur la résolution 1325 (2000). En raison d'un taux de vacance de postes élevé dans le secteur Ouest, aucune activité n'y a été menée.

Réalisation escomptée 3.2 : Mise en place de l'état de droit au Darfour, notamment par la restructuration de la police locale, d'un système judiciaire indépendant et du système pénitentiaire

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
3.2.1 Ratification par les assemblées législatives nationale et locale d'un plan stratégique à long terme pour la réforme et la restructuration des systèmes policier, judiciaire et pénitentiaire au Darfour	Le plan stratégique à long terme n'a pas été rédigé ni soumis pour ratification aux assemblées législatives locale et nationale car la Section de l'état de droit ne disposait pas d'un personnel suffisant sur le terrain pour entreprendre cette tâche en raison des conditions de sécurité.
3.2.2 Début des activités des audiences foraines chargées de juger des affaires dans les trois États du Darfour	Les instances foraines n'ont pu être instituées dans les trois États du Darfour en raison de la précarité des conditions de sécurité pendant la plus grande partie de la période considérée dans le rapport, et compte tenu du désaccord manifesté par les autorités nationales sur les modalités de ces audiences. Les autorités nationales ont accepté l'institution d'audiences foraines à Kabkabiya, Kutum et Tawilla mais se sont ultérieurement prononcées pour une solution plus durable consistant à nommer des juges résidents, ce qu'elles ont fait à Kutum, Kabkabiya étant toujours dans l'attente d'une issue à la fin de la période considérée, en raison de la précarité des conditions de sécurité. Une audience permanente est envisagée à Tawilla.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Prestation de conseils aux directeurs généraux des services carcéraux pour les trois États du Darfour sur la mise en œuvre d'un plan stratégique pour le renforcement des capacités, notamment les contrôles de sécurité à l'embauche et la création d'une base de données sur les détenus	Oui	Des réunions ont eu lieu trois fois par semaine avec les responsables respectifs des prisons des trois États du Darfour, aux fins de les conseiller sur la réforme et la restructuration du système pénitentiaire, ainsi que de mettre sur pied un cadre d'élaboration d'un plan stratégique pour le système pénitentiaire du Darfour. Des visites et des réunions ont été organisées avec les directeurs des installations carcérales dans les trois États du Darfour pour améliorer la gestion des capacités et évaluer le

		renforcement des capacités institutionnelles dans les domaines de la gestion des prisons, du traitement et de l'accès aux soins des prisonniers, du respect des droits de l'homme, ainsi que des questions concernant l'égalité des sexes et les enfants en prison. Création de comités de développement des prisons, un mécanisme de réformes et de restructuration du système pénitentiaire qui a commencé par l'établissement du Groupe de travail sur l'état de droit dans les 3 États du Darfour. En collaboration avec le Groupe consultatif de la Mission des Nations Unies au Soudan sur l'état de droit et le système judiciaire, contribution à la rédaction du projet de loi sur l'aide judiciaire qui sera soumis à l'Assemblée nationale pour adoption lors du prochain exercice budgétaire. Le projet de code pénal et celui de Service national du renseignement et de la sécurité étaient en cours d'examen pendant la période considérée dans le rapport. La mise en œuvre de deux projets à effet rapide dans chaque État du Darfour, qui étaient à divers stades du processus d'approbation pendant la période considérée, visait à l'amélioration de l'infrastructure des prisons et à l'instauration d'un climat de confiance avec les différents interlocuteurs nationaux, y compris les directeurs généraux.
Réunions mensuelles avec la direction des forces de l'ordre locales en vue de mettre en place des comités de police et de faciliter la restructuration des services de police au Darfour	19	Réunions de comités de la sécurité ont été organisées dans les 3 secteurs pour examiner les problèmes de restructuration des services de police du Darfour, et 59 réunions ont eu lieu avec différentes sections de la police du Gouvernement soudanais pour les questions de maintien de l'ordre. 4 comités de la sécurité ont été formés (3 avec la police du Gouvernement soudanais dans chaque secteur et 1 avec le Mouvement/Armée de libération du Soudan (SLA/M) pour faciliter la restructuration des services de police au Darfour). Des consultations étaient en cours sur l'établissement de comités dans les bases d'opérations pour les 13 bases d'opération.
Réunions mensuelles avec la direction des forces de l'ordre locales en vue d'appliquer les lignes directrices et les instructions des comités de police	19	Réunions de comités de sécurité avec la direction des forces de l'ordre locales pour la mise en place des comités et l'application des lignes directrices et des politiques

Prestation de conseils sur la restructuration de la police locale conformément aux normes reconnues sur le plan international, grâce à des affectations aux côtés de 30 chefs de police	Oui	Des principes directeurs sur les affectations aux côtés des chefs de police ont été élaborés et soumis à l'approbation de la police du Gouvernement soudanais. Toutefois, les conditions de sécurité n'ont pas permis ces affectations.
57 000 journées de patrouille pour les activités menées conjointement avec le Gouvernement soudanais et les officiers de liaison (police) des mouvements (30 hommes par unité de police constituée x 19 groupes x 100 jours)	Non	Les délais de déploiement des unités de police constituées et les conditions de sécurité n'ont pas permis la constitution de patrouilles conjointes.
Réunions mensuelles avec les juges et les procureurs pour coordonner les domaines de réforme à l'échelle du Darfour	Oui	Des réunions mensuelles ont eu lieu avec le Président du tribunal du Darfour-Nord, le Chef des poursuites et le Président de l'ordre des avocats. Les réunions ont porté sur les échanges d'informations entre la MINUAD et les parties prenantes locales, et elles avaient pour but d'assurer le suivi de nouveaux problèmes en matière d'état de droit : institutions parallèles du Gouvernement et des divers mouvements dans ce domaine, recours à des lois d'exception pour la détention indéfinie d'accusés ou celle de débiteurs civils, aide juridique aux indigents et aux enfants dont les mères sont en prison.
Soutien au renforcement des moyens et sensibilisation de la police locale en ce qui concerne la violence sexiste, grâce à 8 programmes de formation des formateurs à la prévention de la violence sexiste à l'intention du personnel des prisons; création, conjointement avec la police du Gouvernement soudanais et les officiers de liaison (police) des mouvements, de 50 postes affectés aux affaires féminines et réservés aux femmes au sein de la police de proximité; ateliers mensuels sur l'intégration des femmes, notamment à l'intention de la police et de l'administration carcérale; 4 ateliers sur les droits de l'homme et les techniques d'accompagnement psychologique, à l'intention des policières qui s'occupent de victimes de violence sexuelle ou sexiste; et ateliers de 2 jours dans chaque État du Darfour sur la violence sexiste	Non	Les programmes de formation des formateurs n'ont pas eu lieu parce que les autorités compétentes n'avaient procédé à la sélection des candidats à cette formation. La création de postes affectés aux affaires féminines et réservés aux femmes au sein de la police de proximité est restée en suspens. Des comités conjoints ont été mis sur pied au niveau des secteurs pour recenser les domaines propices à la création de postes pour les femmes dans la police de proximité.
Mobilisation de ressources extrabudgétaires pour améliorer les installations des centres de détention de la police, conformément aux normes internationales de base	Non	L'évaluation des installations des centres de détention de la police pour El Fasher-Secteur Nord a été réalisée et l'opération était à différents stades d'avancement dans d'autres endroits pendant la période considérée dans le rapport. Deux propositions de projet à effet rapide pour les centres de détention de la

		police ont été approuvées par la MINUAD pour le Secteur Sud. Malgré les progrès enregistrés dans les consultations avec les organismes des Nations Unies et les bailleurs de fonds, aucune source de dons n'a été signalée.
Organisation de programmes de formation à l'intention de la police du Gouvernement soudanais : 12 sur les droits fondamentaux et les questions d'égalité des sexes, 12 sur la protection des lieux du crime, 36 sur les enquêtes criminelles et 12 sur la détention et le traitement des accusés	61	Programmes de formation ont été organisés et se répartissent ainsi : 15 programmes à l'intention de la police du Gouvernement soudanais sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes, 8 sur la protection des lieux du crime, 22 sur les enquêtes criminelles, 9 sur la détention et le traitement des accusés et 7 sur les activités de police de proximité. En outre, 6 programmes de formation sur les droits de l'homme et la violence sexiste ont été dispensés aux personnes déplacées et 14 autres à la police des mouvements (5 dans le domaine de la police de proximité, 5 dans celui des droits de l'homme et de la violence sexiste, 3 dans celui de la formation policière de base et 1 dans celui des enquêtes criminelles).
3 programmes de formation pour les groupes antiémeute de la police du Gouvernement soudanais	Non	La police du Gouvernement soudanais ne comportant aucun groupe antiémeute spécialisé, la police de la MINUAD procédait, pendant la période considérée, au recensement des bailleurs de fonds susceptibles de contribuer aux programmes de renforcement des moyens de la police du Gouvernement soudanais en matière de matériel antiémeute et de formation.
Organisation d'une campagne d'information sur la réforme des institutions de maintien de l'ordre, prévoyant notamment des émissions de radio, la publication de documents, des ateliers et des débats publics	Non	Des documents ont été réalisés et distribués à la population locale ainsi qu'à d'autres sections de la MINUAD le 28 mai 2009 dans le cadre des activités célébrant la Journée des Casques bleus Des prospectus et des imprimés ont été distribués au cours de visites sur le terrain. Des débats publics au niveau communautaire ont également été organisés dans le stade d'El-Fasher. Le produit inférieur aux prévisions s'explique par les retards encourus par la radio pour l'obtention d'un permis d'émettre, et par les conditions de sécurité.

Réalisation escomptée 3.3 : Progrès vers la promotion et la protection des droits de l'homme au Darfour

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
3.3.1 Adoption par l'administration publique locale d'un cadre ou d'une stratégie de promotion et de protection des droits de l'homme (y compris la justice transitionnelle et les droits des femmes) au Darfour	Des mesures ont été prises pour l'adoption d'une stratégie de promotion et de protection des droits de l'homme (y compris la justice transitionnelle et les droits des femmes). Le Conseil consultatif pour les droits de l'homme et le Gouvernement soudanais ont adopté un plan de travail visant à renforcer les moyens des services de maintien de l'ordre et des comités des États en matière de lutte contre la violence sexuelle ou à motivation sexiste, conformément aux recommandations du Groupe d'experts sur le Darfour. La Commission des droits de l'homme de l'État du Darfour-Sud a été mise sur pied. Le 26 novembre 2008, le Forum des droits de l'homme du Darfour a institué une séance d'information bimensuelle pour les organismes des Nations Unies, les représentants du Gouvernement soudanais, les organisations de la société civile et la communauté diplomatique, offrant une tribune pour se pencher sur les problèmes de droits de l'homme et les moyens de s'attaquer à l'impunité au Darfour.
3.3.2 Promulgation, par les parties et les assemblées législatives des États, de lois conformes aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme	Le Parlement national a adopté des amendements à la loi pénale, la dotant de références aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et au génocide conformément aux instruments internationaux dans le domaine des droits de l'homme. Le 4 mars 2009, il a adopté une loi créant la Commission des droits de l'homme.
3.3.3 Augmentation du nombre de cas signalés de violations de droits de l'homme résolus par les autorités judiciaires locales conformément aux normes nationales et internationales en matière de droits de l'homme (2007/08 : 50; 2008/09 : 75)	72 cas ont été résolus par les autorités judiciaires locales.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Suivi de la situation des droits de l'homme au Darfour et établissement de rapports à ce sujet, notamment grâce à la conduite de 8 missions de suivi par mois dans chaque bureau régional ou sous-régional et de 6 missions par mois dans chaque avant-poste militaire; visites mensuelles des prisons et locaux de détention; relevé des problèmes de violation des droits de l'homme, de détention illégale et de traitement inacceptable des détenus; suivi auprès des autorités locales compétentes pour remédier aux problèmes constatés	Oui	247 missions ont été menées sur le terrain pour suivre la situation des droits de l'homme au Darfour et des rapports confidentiels ont été établis chaque semaine sur les violations flagrantes des droits de l'homme, y compris les droits politiques et sociaux. Pour des raisons administratives et tenant à la sécurité, il n'a pas été procédé à l'envoi de spécialistes des droits de l'homme dans les avant-postes. De nombreuses missions prévues sur le terrain ont été annulées pour des raisons de sécurité.

		45 visites de prisons et de locaux de détention au Darfour ont été effectuées pendant la période considérée dans le rapport, pour procéder au relevé des problèmes de violation des droits de l'homme, de détention illégale et de traitement inacceptable des détenus. Tenue de 60 réunions avec les autorités locales compétentes telles que le wali, le chef de la police, le premier magistrat et les procureurs pour recenser les problèmes
Présentation de 2 rapports sur la situation des droits de l'homme au Darfour par l'entremise du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	1	Publication d'un rapport en janvier 2009 sur les opérations de maintien de l'ordre dans le camp de personnes déplacées de Kalma au Darfour-Sud. La publication du rapport sur le principe de responsabilité et la justice prévue en juin 2009 n'a pu avoir lieu en raison des conditions de sécurité avant et après la décision de la Cour pénale internationale.
Conduite d'enquêtes sur le terrain et d'évaluations des violations graves des droits de l'homme dont sont victimes des civils; notamment cas de violence sexuelle ou à motivation sexiste, d'enlèvement ou de traite de civils, d'association d'enfants à des forces ou autres groupes armés et d'autres types de violations des droits des enfants	Oui	Conduite de 247 enquêtes pour évaluer les violations graves des droits de l'homme dont sont victimes des civils, notamment les cas de violence sexuelle ou à motivation sexiste et d'enlèvement. 158 cas de violence sexuelle ou à motivation sexiste et 194 meurtres ont été établis.
Aide accordée aux intervenants nationaux et régionaux pour l'élaboration d'une stratégie de justice transitionnelle par la tenue de réunions régulières et de 4 ateliers à l'intention des procureurs, des juges, des avocats, des responsables de l'application des lois et de représentants de la société civile	Oui	Tenue de 8 réunions avec les intervenants nationaux et régionaux pour l'élaboration d'une stratégie de justice transitionnelle. Tenue de 2 ateliers. 1 atelier a été organisé au Darfour-Sud à l'intention de 16 juges et de 3 avocats sur le droit à un procès équitable et les normes internationales en la matière. L'autre atelier, consacré à la justice transitionnelle au Darfour, a réuni 40 participants, principalement des avocats et des représentants de la société civile. 2 autres ateliers programmés n'ont pu voir le jour en raison des conditions de sécurité.
Dans le cadre de 8 ateliers organisés à leur intention, formulation de conseils et de recommandations aux assemblées des États du Darfour et à l'administration autochtone, sur les amendements à apporter aux lois coutumières pour qu'elles soient conformes à la loi nationale et à celle des États ainsi qu'aux principes de base des droits de l'homme	2	Des ateliers ont été organisés. Le nombre plus faible que prévu des ateliers à l'intention des représentants des assemblées des États et des dirigeants des communautés autochtones s'explique par les conditions de sécurité.

Tenue de 12 ateliers sur les droits de l'homme à l'intention des organisations de la société civile, des personnalités locales, des jeunes et des femmes, avec notamment des conseils sur l'élaboration d'une campagne de plaidoyer en faveur de la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques	14 Les ateliers ont été suivis par 280 personnes regroupant des représentants des organisations de la société civile, des jeunes, des femmes et des responsables locaux.
Prestation de conseils aux comités sur la violence sexiste (au niveau des États) du Darfour dans le cadre de réunions mensuelles concernant la mise en œuvre des plans d'action du Gouvernement d'unité nationale pour l'élimination de la violence sexuelle et à motivation sexiste, et action visant à prévenir cette violence et à intervenir, notamment par le développement des institutions	108 Tenue de 2 réunions par mois dans chacun des 3 secteurs et de 3 réunions mensuelles avec le comité d'État au Darfour-Nord et au Darfour-Sud pour examiner et évaluer les plans de travail des comités des États. Le comité d'État du Darfour-Nord a créé 5 sous-comités sur la violence à motivation sexiste, en l'occurrence à Dar es-Salaam, Altina, Malliet, Kutum and Kabkabiya. La MINUAD a conseillé les comités d'État du Darfour-Nord et du Darfour-Sud en matière de diffusion des plans de travail sur la violence sexuelle et sexiste. Tenue de 9 réunions à l'intention de médecins et de procureurs (membres des comités d'État) pour accroître leur participation à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste Tenue de 3 réunions avec la police de Nyala pour choisir des enquêteurs chargés des questions de violence sexuelle et sexiste et pour former la police en matière de soutien juridique et psychosocial aux victimes Tenue de 4 réunions avec la personne qui préside le Comité d'État sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes Organisation d'un atelier de 2 jours à l'intention de 3 comités du Darfour sur la violence sexuelle et sexiste afin de les aider à élaborer leur plan de travail Organisation de 3 ateliers au Darfour-Sud, au Darfour-Nord et au Darfour-Ouest, respectivement, pour les membres des comités d'État. Parmi les participants figuraient des intervenants sur les problèmes de violence sexuelle et sexiste, tels que des médecins, des assistants sociaux et des procureurs.

Tenue de 4 ateliers de sensibilisation à l'intention d'un réseau local de formateurs, visant à éliminer la violence contre les femmes	11	Des ateliers organisés au Darfour-Sud, au Darfour-Nord et au Darfour-Ouest ont réuni 692 participants. En outre, la MINUAD a organisé un atelier de formation professionnelle à l'intention de 20 formateurs en matière de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, suivi de 5 sessions pratiques dans ce domaine pour 100 participants.
Tenue, dans des camps de personnes déplacées et de concert avec des organismes des Nations Unies, de 8 ateliers sur les approches et les interventions axées sur les droits de l'homme en matière de prévention de la violence sexuelle ou sexiste	16	50 ateliers ont été organisés pour 50 personnes déplacées dans les camps d'Ardamata et d'Azerni dans le secteur Ouest. En outre, 3 ateliers ont été organisés à Nyala, au Darfour-Sud, et 3 autres à Zaina et Goker, au Darfour-Ouest.
Formation avancée à l'intention d'enquêteurs et d'officiers des deux sexes, dans les trois États du Darfour, dans le cadre de 3 ateliers de 2 jours sur les enquêtes menées sur les cas de violence contre les femmes	2	Des ateliers ont été organisés au Darfour-Nord pour 28 enquêteurs et pour 26 autres au Darfour-Sud. Aucun atelier n'a eu lieu au Darfour-Ouest en l'absence d'un plan de travail du comité d'État de cette circonscription sur la violence sexuelle et sexiste.
Formation de 30 policiers et fonctionnaires de l'administration pénitentiaire dans le cadre de 4 ateliers sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme, les droits des détenus et les techniques de police démocratique (y compris orientation)	310	Les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire du Gouvernement soudanais ont suivi 12 ateliers de formation comprenant 10 sessions sur la détention et le traitement des délinquants et 2 autres sur la violence à motivation sexiste.
Organisation, en coopération avec des juges, procureurs, avocats, autorités pénitentiaires, organisations d'assistance judiciaire et personnalités locales, de débats sur les droits de l'homme permettant de soulever les questions dans ce domaine, notamment s'agissant des droits des femmes et des détenus	Oui	Le Forum des droits de l'homme du Darfour a été créé en collaboration avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme au niveau national. 2 réunions ont été organisées, l'une en novembre 2008 à Nyala et l'autre en avril 2009 à El Geneina.
Promotion des droits de l'homme au niveau local/communautaire, notamment par la création de réseaux d'associations dans les camps de personnes déplacées et ailleurs et par la diffusion de documents sur les droits de l'homme (5 000 exemplaires de manuels et affiches) auprès des organisations de la société civile, des représentants des gouvernements et des organisations communautaires	Non	Il n'a pas été créé de réseaux d'associations civiles en raison d'un environnement difficile pour les défenseurs des droits de l'homme après la décision de la Cour pénale internationale, et de l'expulsion des organisations non gouvernementales. Il a été distribué 5 900 exemplaires de manuels, d'affiches et autres documents de la façon suivante : 2 000 exemplaires du Plan national d'action aux personnes déplacées et

		aux organisations non gouvernementales locales dans les 3 États du Darfour; 1 000 exemplaires des conventions internationales aux avocats; 1 500 exemplaires du manuel de formation des policiers à la police du Gouvernement soudanais; 1 000 exemplaires de la Constitution soudanaise de transition à la société civile; 200 exemplaires de l'article 2 de la Circulaire pénale qui stipule que les femmes soumises à des actes de violence sexuelle doivent avoir accès à un traitement médical, que la victime ait ou non porté plainte aux services de police; 200 exemplaires de la documentation sur le soutien psychosocial aux victimes de violence sexuelle et sexiste, aux services de police. En outre, 2 740 t-shirts portant le logo de la Déclaration universelle des droits de l'homme ont été distribués au cours des 16 journées de mobilisation (contre la violence sexiste) et de la Journée des droits de l'homme. Des activités ont été organisées au niveau local pour célébrer le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme le 10 décembre 2008.
Tenue de 4 ateliers sur les droits civils et politiques, notamment sur les droits spécifiques liés aux élections : participation d'un total de 80 personnes (20 à chaque atelier) représentant les médias et les organisations de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales consacrées à la promotion et à la protection des droits de l'homme	Non	Les ateliers n'ont pas eu lieu pour des raisons de sécurité et d'ordre administratif.

Composante 4 : coordination de l'assistance humanitaire, relèvement et développement

61. Le Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire à Khartoum, qui faisait aussi office de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et de Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), a piloté pour le compte du système des Nations Unies les activités de coordination de l'assistance humanitaire, de relèvement et de développement menées au Soudan. La collaboration entre, d'une part, la MINUAD et, d'autre part, l'équipe de pays des Nations Unies et le Comité de haut niveau s'est faite par l'intermédiaire du Bureau de liaison pour les affaires humanitaires de l'Opération, qui a des antennes dans les trois États du Darfour. La MINUAD a continué de coordonner son action humanitaire avec celle de la communauté humanitaire, notamment en ce qui concerne la fourniture de l'assistance humanitaire, la protection des civils, le retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées, la violence sexuelle et sexiste, la transversalisation de la

problématique hommes-femmes et le VIH-sida. Cette poursuite du dialogue et de la coordination avec la communauté humanitaire a permis l'échange d'informations sur les activités d'assistance humanitaire en cours et sur les questions liées à la protection de l'enfance.

62. L'expulsion de 13 ONG internationales du Darfour en mars 2009 a porté atteinte à plus de 40 % des filières d'acheminement de l'assistance humanitaire. Des mesures immédiates et à plus long terme ont dû être prises pour éviter que la situation humanitaire ne s'aggrave. La MINUAD a réaffecté ses ressources pour aider l'équipe de pays des Nations Unies à assurer, dans certains cas, la fourniture d'énergie, des évacuations sanitaires, de petites tâches d'ingénierie et la fourniture d'eau et d'autres articles humanitaires.

Réalisation escomptée 4.1 : Amélioration de la situation humanitaire et progrès vers le relèvement économique et l'atténuation de la pauvreté au Darfour

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
4.1.1 Adoption du budget de la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour	Le budget n'a pas été adopté, car la Commission qui relève de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour est financée au moyen des crédits budgétaires ouverts au titre de l'Accord de paix pour le Darfour. Toutefois, le Gouvernement soudanais a affecté à la Commission des affaires humanitaires des fonds destinés à des activités de relèvement et de réinstallation qui pourraient être utilisés par les organisations de la société civile.
4.1.2 Adoption par le Gouvernement soudanais d'une nouvelle loi sur les enfants, érigeant en infraction la traite des enfants	Objectif non atteint. Le Conseil des ministres a commencé à étudier en 2008 un avant-projet de loi fédérale de protection de l'enfance. À la fin de l'exercice, le projet de loi correspondant était en cours d'examen au niveau du Parlement. Il ne comportait toutefois aucune disposition relative à la traite des enfants proprement dite.
4.1.3 Participation accrue des Darfouriens aux programmes de relèvement et d'assainissement économiques, avec une participation constituée d'au moins 50 % de femmes	Aucun programme de relèvement et d'assainissement économiques n'a été lancé, la crise humanitaire en cours ne permettant pas d'entamer la phase du redressement économique.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
En collaboration avec les acteurs humanitaires, élaboration d'un système d'alerte rapide aux conflits et d'un mécanisme d'intervention rapide visant à protéger les civils directement menacés et tenant compte de la représentation et de la participation des groupes de femmes	Non	Des informations relatives à la protection des civils ont été recueillies et analysées afin d'établir un système efficace d'alerte rapide. Des méthodes permettant d'assurer avec efficacité et pertinence le recueil des données relatives à la protection des civils et aux questions humanitaires connexes ont été enseignées au personnel militaire et au personnel de police de la MINUAD dans le cadre d'activités de formation continue. De

		plus, un appui a été assuré à la mise en place de guichets spécialement destinés aux femmes et aux familles dans tous les camps de déplacés. Le système d'alerte rapide et le mécanisme d'intervention rapide n'ont pas été mis en place en 2008/09 en raison de retards enregistrés dans le recrutement du personnel.
Coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, notamment dans le cadre de plans conjoints d'action humanitaire, par des contacts quotidiens avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire au Soudan et une concertation hebdomadaire avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la communauté humanitaire	Oui	Coordination par le biais d'une participation, une fois par semaine, à des groupes de travail tels que l'équipe de coordination humanitaire, l'équipe de pays, le comité directeur des ONG internationales et le groupe de travail sur la protection. Le Coordonnateur résident/ Coordonnateur humanitaire a été tenu régulièrement informé de la situation humanitaire. La MINUAD a participé aux réunions consacrées aux questions humanitaires, organisées par l'équipe de pays au niveau national, assisté chaque semaine aux réunions interinstitutionnelles organisées à El Fasher, Nyala, El Geneina et Zalingei et participé à des évaluations interinstitutionnelles de la situation humanitaire.
Prestation de conseils lors des réunions mensuelles du Comité de haut niveau chargé des affaires humanitaires à Khartoum et suivi de la mise en œuvre des décisions prises	Oui	Prestation de conseils par le biais du Coordonnateur de l'action humanitaire En juin 2009, la MINUAD est devenue membre à part entière du Comité de haut niveau chargé des affaires humanitaires et sa participation a été officiellement reconnue.
Prestation d'avis aux autorités/organisations locales concernant le relèvement économique et les activités d'atténuation de la pauvreté, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD	Non	Aucun conseil n'a encore été fourni concernant le relèvement économique, le budget de la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour n'ayant pas été adopté.
Mise en œuvre de 45 projets à effet rapide portant sur des activités de relèvement, en partenariat avec des groupes et organisations de femmes	45	Des projets à effet rapide ont été mis en œuvre dans le cadre de l'assistance humanitaire, y compris 22 projets éducatifs, 3 projets portant sur des centres destinés aux femmes (développement local), 6 projets relatifs à l'environnement, 2 projets relatifs à la conservation des eaux, 4 projets sanitaires et 8 projets d'assainissement.
En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies (et plus particulièrement avec l'UNICEF), suivi de la situation de la protection des enfants au Darfour (notamment en ce qui concerne les lacunes et violations), suivi auprès des autorités locales et	Non	Ces activités n'ont pas été mises en œuvre en raison de retards enregistrés dans le recrutement du personnel du groupe de la protection de l'enfance.

nationales et des parties au conflit, et établissement de rapports en la matière afin d'améliorer la protection des enfants, en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité		
En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies (et plus particulièrement avec l'UNICEF), conduite d'enquêtes sur le terrain et d'évaluations de violations commises contre les enfants – notamment les cas d'abus ou d'exploitation sexuels, d'enlèvement ou de traite des enfants, d'association d'enfants à des forces armées ou à d'autres groupes et d'autres types de violations des droits des enfants	Non	Ces activités n'ont pas été mises en œuvre en raison de retards constatés dans le recrutement du personnel du groupe de la protection de l'enfance.
En partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies (et plus particulièrement avec l'UNICEF), activités de plaidoyer en faveur de la responsabilisation et conseils aux autorités nationales et locales pour qu'elles mènent des actions préventives et pour qu'elles rectifient les lois sur la protection de l'enfance	Non	Ces activités n'ont pas été mises en œuvre en raison de retards pris dans le recrutement du personnel du groupe de la protection de l'enfance.
Tenue de 6 ateliers de 2 jours (avec la participation à chacun d'entre eux d'une quarantaine de responsables du Gouvernement soudanais et des mouvements) sur les devoirs qui incombent aux responsables s'agissant de protéger les enfants contre le recrutement dans les forces armées et d'autres violations telles que les abus et l'exploitation sexuels et les enlèvements	Non	Ces activités n'ont pas été mises en œuvre en raison de retards enregistrés dans le recrutement du personnel du groupe de la protection de l'enfance.
Sensibilisation au danger des mines à l'intention des personnes déplacées avant leur rapatriement	92 101	Personnes ont bénéficié de programmes de sensibilisation au danger des mines, dont 46 587 personnes déplacées.

Composante 5 : appui

63. Les activités d'appui menées en 2008/09 ont mis l'accent sur le déploiement de militaires, de policiers et de civils et sur la mise en place de l'infrastructure d'appui permettant d'accompagner leurs activités. Même si, pendant l'essentiel de la période à l'examen, les opérations en étaient encore à la phase de démarrage, 27 projets de construction ont été lancés et cinq camps déjà établis ont été mis en conformité avec les normes de l'ONU. La MINUAD a été placée au niveau d'alerte IV tout au long de l'année, le temps que les travaux et les mesures nécessaires à sa sécurité aboutissent. Avec le départ de Pacific Architects and Engineers, l'Opération s'est tournée vers des prestataires de services locaux pour la majorité de ses activités de construction.

64. D'importants problèmes ont persisté tout au long de l'année, parmi lesquels un environnement difficile, des infrastructures insuffisantes et une insécurité qui ont empêché l'Opération d'atteindre ses objectifs de déploiement. Toutefois, les

contingents militaires ont vu leurs effectifs s'étoffer régulièrement tout au long de l'année, au fur et à mesure que des unités de soutien clefs ont été déployées et sont devenues opérationnelles. De même, le déploiement du personnel civil a beaucoup progressé. La MINUAD a aussi pu accroître et améliorer ses moyens stratégiques en créant une plate-forme logistique à Entebbe (Ouganda) tout en continuant à recourir à des ressources communes pour assurer un appui à son personnel stationné ou en transit à l'état-major de la MINUS, à Khartoum.

Réalisation escomptée 5.1 : Accroissement de l'efficience et de l'efficacité de l'appui fourni à la mission sur les plans de la logistique, de l'administration et de la sécurité

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
5.1.1 Augmentation du nombre d'agents recrutés sur le plan national (2007/08 : 2 092; 2008/09 : 2 419)	Au 30 juin 2009, le nombre d'agents recrutés sur le plan national s'établissait à 2 259 au total. Ce chiffre s'explique par le retard pris dans le recrutement du personnel international et par le nombre de candidats qualifiés répondant aux critères de recrutement du système des Nations Unies.
5.1.2 100 % de conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle	La plupart des bases d'opérations situées dans des zones reculées auraient eu besoin d'un appui logistique important pour respecter les normes minimales de sécurité opérationnelle, mais cet appui n'a pas pu leur être assuré, en raison de retards enregistrés en matière de dédouanement du matériel dans les ports soudanais. L'Opération a toutefois respecté les normes de sécurité applicables aux mouvements de véhicules à l'extérieur du quartier général principal et des postes de commandement de secteur, au suivi des convois, à la formation en matière de sécurité des nouveaux arrivants et du personnel des organismes des Nations Unies et à la protection du complexe d'El Fasher.
5.1.3 Levé de zones et élimination à 100 % des restes explosifs de guerre dont on a connaissance (2007/08 : 1 906 143 m^2; 2008/09 : 1 906 143 m^2)	Pour des raisons de sécurité, les évaluations n'ont pas pu être effectuées. Des évaluations limitées ont été réalisées sur le terrain et des engins non explosés ont été repérés en vue d'être ultérieurement détruits.
5.1.4 Levé et déminage des principaux itinéraires de ravitaillement (2007/08 : 1 716 km^2; 2008/09 : 2 040 km^2)	Pour des raisons de sécurité, l'équipe chargée du levé des itinéraires et de la zone n'a pas pu travailler dans le Darfour-Ouest. En juin 2009, les activités antimines ont repris, à l'appui direct des opérations de la MINUAD dans la région du Darfour.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Amélioration des services		
Levé de 1 906 143 mètres carrés de routes soupçonnées d'être minées	Non	Pour des raisons de sécurité, les levés n'ont pas pu être autorisés. Toutefois, pendant la période à l'examen, la MINUAD a procédé au repérage des engins non explosés et des mines sur un périmètre de 3,4 millions de mètres carrés.
Levé de 2 040 kilomètres carrés correspondant aux principaux itinéraires de ravitaillement dans le Darfour-Ouest	Non	Pour des raisons de sécurité, l'équipe chargée du levé des itinéraires et de la zone n'a pas pu travailler dans le Darfour-Ouest.
Personnel militaire, policier et civil		
Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 18 190 militaires, soit 240 observateurs militaires, 410 officiers d'état-major ou de liaison, 14 470 soldats et 3 070 spécialistes de la logistique	Non	Déploiement de : 11 124 militaires (effectif moyen); 167 observateurs militaires (effectif moyen); 415 officiers d'état-major ou de liaison (effectif moyen); 8 873 militaires (effectif moyen); 1 836 spécialistes de la logistique (effectif moyen). Il y a eu, en moyenne, 6 912 relèves par mois et aucun rapatriement n'a été effectué.
Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 6 140 policiers, soit 3 573 policiers des Nations Unies et 2 567 membres des unités de police constituées	Non	Déploiement de : 1 891 policiers des Nations Unies (effectif moyen); 574 membres d'unités de police constituées (effectif moyen). 140 membres bangladais d'unités de police constituées ont été relevés au cours de la période.
Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel entrant dans le cadre du soutien autonome destiné aux militaires et aux policiers	Oui	127 inspections ont été réalisées sur 26 unités militaires et 6 unités de police constituées. 100 rapports d'inspection ont été rendus.
Administration des contrats de 5 557 civils, soit 1 554 agents recrutés sur le plan international, 3 455 agents recrutés sur le plan national et 548 Volontaires des Nations Unies, dont les personnes recrutées sur des postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Non	Administration des contrats de : 3 625 civils au total, dont 1 027 agents recrutés sur le plan international, 2 259 agents recrutés sur le plan national et 339 Volontaires des Nations Unies
Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de l'ensemble des militaires, des policiers et des civils (formation, prévention, suivi, mesures à prendre en cas de faute)	Oui	Un service d'assistance téléphonique a été mis en place pour permettre au personnel de la MINUAD et à la population de demander conseil sur les questions de déontologie; des brochures en arabe décrivant les règles du système des Nations Unies en matière d'exploitation et d'abus sexuels et d'inconduite ont été distribuées à la population locale;

		43 séminaires, séances de formation et ateliers ont été organisés à l'intention du personnel de l'Opération; des visites ont été organisées dans 13 bases d'opérations afin d'y assurer des formations en matière de déontologie et de discipline; 107 plaintes pour faute ont été traitées, de même que 3 accusations d'exploitation ou d'abus sexuels.
Installations et infrastructure		
Entretien et remise en état du quartier général de la mission, de 3 postes de commandement de secteur, de 2 bases de soutien logistique (El Obeid et Nyala) et de 1 local de douane (Port-Soudan)	Oui	Entretien et remise en état du quartier général de la mission, de 3 postes de commandement de secteur, de 2 bases de soutien logistique d'installations de dédouanement à Port-Soudan, comportant 25 résidences et 4 camps de transit
Exploitation et entretien de services d'assainissement pour tous les emplacements, y compris l'élimination des eaux usées et l'enlèvement des ordures	Oui	Exploitation et entretien de services d'assainissement pour 31 emplacements, y compris l'élimination des eaux usées et l'enlèvement des ordures
Exploitation et entretien de 60 puits et de 30 usines d'épuration (ONU et pays fournisseurs de contingents) dans la zone de la mission	Non	Exploitation et entretien de 33 puits et de 40 stations de traitement des eaux L'Opération, qui avait prévu de forer 48 puits, n'en a pu creuser que 6. Ce résultat inférieur aux prévisions a plusieurs explications : le Darfour et le Soudan ne comptaient pas suffisamment de capacités externes de forage, le maître d'œuvre a renoncé à forer pour des raisons de sécurité et, contrairement à ce qu'elle avait prévu, l'Opération n'a pas disposé des capacités internes nécessaires pour compléter les capacités externes.
Exploitation et entretien de 988 groupes électrogènes appartenant à l'ONU	466	Exploitation et entretien d'une moyenne de 466 groupes électrogènes, dont 221 groupes appartenant à l'ONU dans le secteur Nord, 140 groupes dans le secteur Ouest et 105 dans le secteur de Nyala Les groupes électrogènes en service sont moins nombreux que prévu en raison de retards pris dans la construction des bases d'opérations, des camps et des centres de police de proximité. De plus, de nombreux équipements achetés pendant l'exercice en cours sont encore en transit.
Entretien de 3 aérodromes et de 50 aires d'atterrissage pour les hélicoptères sur 53 sites	Non	L'entretien de 3 aérodromes et de 27 aires d'atterrissage pour les hélicoptères a été assuré.

Remise en état et entretien de 3 aérogares, aires de trafic et aires de stationnement (à El Fasher, Nyala et El Geneina) pour permettre l'exploitation de ces installations en toute sécurité	Non	Le mémorandum d'accord avec le Gouvernement soudanais a été signé le 19 janvier 2009, mais les travaux d'entretien aéroportuaire n'ont pas pu commencer, aucun prestataire de services potentiel n'ayant pu être trouvé faute de contrat-cadre. L'Opération a construit une annexe gravillonnée aux aires de stationnement des aéroports de Nyala et d'El Fasher et une nouvelle voie de circulation à l'aéroport d'El Fasher. La construction des terminaux et des hangars prévus à El Fasher, Nyala et El Geneina n'a pas pu commencer, les terrains correspondants n'ayant pas été attribués.
Constat général préalable à un programme de lutte antimines dans 752 villages du Darfour-Sud	195	66 villages du Darfour-Nord, 75 du Darfour-Sud et 54 du Darfour-Ouest, ont été évalués. Ce résultat, inférieur aux prévisions, s'explique par la précarité des conditions de sécurité et par la suspension des opérations entre mars et juin 2009.
Évaluation d'urgence de la présence d'engins non explosés sur 2 300 kilomètres carrés	Non	Le service de la lutte antimines de la MINUAD a effectué une évaluation d'urgence de la présence d'engins non explosés sur 243 kilomètres carrés. Ce résultat, inférieur aux prévisions, s'explique par la précarité des conditions de sécurité et par la suspension des opérations entre mars et juin 2009.
Levé de 580 kilomètres carrés de routes risquant d'avoir été de nouveau minées du fait de la poursuite du conflit	1 898	Kilomètres de routes ont été inspectés.
Transports terrestres		
Exploitation et entretien de 2 795 véhicules appartenant à l'ONU	2 518	Véhicules ont été exploités et entretenus.
Fourniture de 14,1 millions de litres de carburants et de lubrifiants destinés aux véhicules appartenant à l'ONU, aux contingents et aux unités de police constituées	6	Millions de litres de gazole ont été fournis. Ce résultat inférieur aux prévisions s'explique par le retard pris dans le déploiement et par des difficultés logistiques qui ont retardé la livraison des véhicules dans la zone d'opérations. De plus, la précarité des conditions de sécurité sur le terrain a empêché l'Opération d'accéder à certaines zones par la route.
Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, destiné au transport des membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et leur lieu de travail	Oui	Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, destiné au transport des membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et leur lieu de travail

		(104 696 passagers, 175 dignitaires de passage, 6 912 relèves de soldats, d'officiers d'état-major ou de liaison, d'observateurs militaires et de membres de la Police des Nations Unies et des unités de police constituées)
Transports aériens		
Exploitation et entretien de 16 avions et de 40 hélicoptères	40	Aéronefs, dont 11 avions et 29 hélicoptères, ont été exploités et entretenus. Des MD-83, des IL-76 et des IL-100 partagés avec la MINUS figuraient parmi les 11 avions. Les IL-100 ont été retirés du service après 54 heures de vol. L'Opération n'a pas disposé de moyens aériens militaires, et notamment d'hélicoptères de combat ou d'appui.
Fourniture de 38,8 millions de litres de carburants et de lubrifiants pour transports aériens	28,1	Millions de litres de carburant ont été fournis. Du fait du retard pris dans le déploiement de l'Opération, moins d'aéronefs ont été déployés que prévu, ce qui s'est traduit par des économies de carburant. Toutefois, l'Opération a annulé en partie ces économies en recourant à des moyens aériens pour transporter des marchandises et des hommes sur toute la zone d'opérations en raison de facteurs externes tels que l'instabilité de la situation, la précarité des conditions de sécurité sur le terrain et l'insuffisance de l'infrastructure routière.
Transmissions		
Services d'appui et d'entretien pour un réseau à satellites couplé avec 2 stations terriennes principales pour la transmission de la voix, de télécopies, d'images vidéo et de données	1	Station terrestre principale a bénéficié de services d'appui et d'entretien. Ce résultat inférieur aux prévisions s'explique par le retard pris dans la construction de la deuxième station terrestre principale, l'équipement n'ayant été mis à la disposition de l'Opération qu'à la fin de l'exercice 2008/09.
Services d'appui et d'entretien pour 76 microterminaux VSAT, 150 centraux téléphoniques et 73 liaisons hertziennes	Non	Des services d'appui et d'entretien ont été assurés pour 67 microterminaux VSAT, 105 centraux téléphoniques et 206 liaisons hertziennes, dont 61 en fonctionnement et 145 en stock. Le nombre de liaisons hertziennes en service a été moins élevé que prévu en raison de retards pris dans la construction des centres de police de proximité, où devaient être utilisées la plupart de ces liaisons.
Services d'appui et d'entretien pour un réseau radio à haute et à très haute fréquence, comprenant 2 867 répéteurs haute fréquence, 15 547 répéteurs	Non	Des services d'appui et d'entretien ont été assurés pour 1 336 stations fixes et postes mobiles haute fréquence, 72 répéteurs très haute

très haute fréquence, des stations fixes, des postes mobiles et des postes portatifs		fréquence, 1 181 stations fixes et postes mobiles très haute fréquence, 3 991 postes portatifs très haute fréquence. Seuls 1 336 équipements haute fréquence et 5 244 équipements très haute fréquence ont bénéficié de services d'appui et d'entretien, en raison du retard pris dans le déploiement des militaires, des policiers et des civils.
Services d'appui et d'entretien pour 2 installations de production et de radiodiffusion FM	Non	Les deux stations de radio FM n'ont pas reçu les licences nécessaires.
Informatique		
Services d'appui et d'entretien pour 279 serveurs, 5 864 ordinateurs de bureau, 1 852 ordinateurs portables, 1 476 imprimantes et 520 expéditeurs numériques	Oui	Des services d'appui et d'entretien ont été assurés pour 280 serveurs, 5 889 ordinateurs de bureau, 2 288 ordinateurs portables, 816 imprimantes et 576 expéditeurs numériques. 277 expéditeurs numériques étaient en service, 247 en stock, 40 sur le point d'être sortis du bilan et 12 en cours de réception et d'inspection. 849 ordinateurs portables étaient en service, 1 242 en stock, 132 sur le point d'être sortis du bilan et 65 en cours de réception et d'inspection.
Services d'appui et de maintenance pour 11 500 comptes de courrier électronique relevant de réseaux locaux, y compris des réseaux longue distance	5 038	Comptes de courrier électronique ont bénéficié de services d'appui et de maintenance. Ce résultat inférieur aux prévisions s'explique par le retard pris dans le déploiement.
Services d'appui et d'entretien pour le réseau local sans fil	Oui	150 réseaux sans fil ont bénéficié de services d'appui et d'entretien à tous les niveaux de l'Opération.
Services médicaux		
Exploitation et entretien de 5 cliniques de niveau I appartenant à l'ONU	5	Centres médicaux de niveau I ont été exploités et entretenus.
Arrangements d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour l'ensemble des emplacements des Nations Unies, y compris l'évacuation sanitaire vers 6 hôpitaux de niveau IV (2 à Nairobi, 3 en Égypte et 1 à Doubaï)	Non	Arrangements d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour l'ensemble des emplacements des Nations Unies, y compris l'évacuation sanitaire vers 3 hôpitaux de niveau IV (2 à Nairobi et 1 à Doubaï) Ce résultat inférieur aux prévisions s'explique par des retards enregistrés au niveau de la mise au point définitive de la lettre d'attribution pour 3 hôpitaux de niveau IV.

Gestion et entretien de centres de dépistage volontaire et de conseils confidentiels concernant le VIH/sida, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission	Non	Le centre de conseils confidentiels n'était pas opérationnel, le matériel et les fournitures nécessaires n'étant pas encore arrivés.
Programme de sensibilisation au VIH/sida, y compris par l'échange d'informations entre collègues, pour l'ensemble du personnel de la mission	Oui	2 872 membres du personnel, dont 619 militaires, 1 468 membres de la Police des Nations Unies et 785 civils, ont bénéficié d'une formation relative au VIH/sida dans le cadre de la formation reçue à l'entrée en fonctions; 17 ateliers de sensibilisation au VIH/sida ont été organisés à l'intention d'environ 996 membres du personnel de l'Opération, dont 528 membres des contingents, 273 vacataires et agents recrutés sur le plan national et 195 membres d'unités de police constituées ou de la Police des Nations Unies; 7 sessions de formation de formateurs ont été organisées à l'intention de 175 officiers d'état-major et observateurs militaires, et 1 séance d'échange d'informations entre collègues a été organisée à l'intention de 20 officiers.
Sécurité		
Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans l'ensemble de la zone de la mission	Oui	
Services de protection rapprochée assurés 24 heures sur 24 pour le personnel de rang élevé de la mission et les personnalités en visite	Oui	
Formulation de directives sur la sécurité des logements conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et, au besoin, évaluation des sites pour 360 observateurs militaires et officiers de liaison, 290 officiers d'état-major, 3 772 membres de la Police des Nations Unies, 1 554 membres du personnel recruté sur le plan international et 544 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	Non	38 observateurs militaires, officiers d'état-major et officiers de liaison; 114 membres de la Police des Nations Unies; 231 membres du personnel recrutés sur le plan international; 9 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international Ce résultat inférieur aux prévisions s'explique par le fait que la plupart des logements privés abritent plusieurs membres du personnel, pour des raisons de sécurité. Or, les statistiques se fondent seulement sur le nombre de sites inspectés.
Formation initiale en matière de sécurité et de sécurité incendie pour tous les nouveaux membres de la mission, et cours de recyclage dans le domaine de la lutte contre les incendies pour tous les membres du personnel de sécurité et les responsables de la lutte contre les incendies au sein de la mission	Non	1 formation initiale en matière de sécurité a été dispensée à 3 326 nouvelles recrues et 1 formation à la sécurité incendie a été assurée pour 56 responsables de la lutte contre les incendies.

Conduite d'évaluations et d'inspections annuelles en matière de sécurité incendie sur tous les sites pour vérifier la conformité aux normes et vérification trimestrielle de la mise en œuvre des recommandations à ce sujet	Non	Il n'a pas été possible d'évaluer la sécurité incendie de tous les sites de la MINUAD au cours de la période à l'examen, le recrutement des responsables de la lutte contre les incendies ayant été retardé par un environnement difficile et des conditions de sécurité précaires. La MINUAD a procédé à une inspection préliminaire et à une évaluation de la sécurité incendie de toutes les installations de son quartier général après la création du Groupe de la sécurité incendie, en janvier 2009. 4 rapports d'évaluation de la sécurité incendie et 1 plan de sécurité incendie ont été établis.
Établissement de 12 rapports d'enquête mensuels sur les accidents de la route, le vol, la perte ou l'endommagement de biens de l'Opération, les cambriolages, les incidents liés à l'arrestation ou à la détention de membres du personnel, les décès, les blessures ou les fautes de membres du personnel des Nations Unies	667	Rapports d'enquête Du fait de l'ampleur de l'Opération, la MINUAD a établi 667 rapports d'enquête au cours de l'exercice, soit, en moyenne, 55 rapports par mois.
Séances d'information sur les mines terrestres et les engins non explosés à l'intention de tous les membres de la mission avant leur déploiement sur le terrain	Oui	3 326 nouvelles recrues ont été sensibilisées au problème des mines terrestres et des engins non explosés, dans le cadre de séances d'information sur la sécurité.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009.)

Catégorie de dépenses	*Montant alloué (1)*	*Dépenses (2)*	*Écarts*	
			Montant (3) = (1) – (2)	*Pourcentage (4) = (3)/(1)*
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	11 596,2	8 713,8	2 882,4	24,9
Contingents	452 448,6	439 132,9	13 315,7	2,9
Police des Nations Unies	130 751,6	103 029,8	27 721,8	21,2
Unités de police constituées	54 955,8	35 740,4	19 215,4	35,0
Total partiel	**649 752,2**	**586 616,9**	**63 135,3**	**9,7**
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	124 161,3	134 770,5	(10 609,2)	(8,5)
Personnel recruté sur le plan national	32 417,4	36 883,1	(4 465,7)	(13,8)
Volontaires des Nations Unies	14 135,8	12 699,5	1 436,3	10,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	8 910,0	5 574,9	3 335,1	37,4
Total partiel	**179 624,5**	**189 928,0**	**(10 303,5)**	**(5,7)**
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	250,5	43,6	206,9	82,6
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	597,1	47,8	549,3	92,0
Voyages	6 262,7	6 607,3	(344,6)	(5,5)
Installations et infrastructures	274 721,0	368 840,8	(94 119,8)	(34,3)
Transports terrestres	51 547,7	46 518,2	5 029,5	9,8
Transports aériens	206 509,5	163 990,1	42 519,4	20,6
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Transmissions	45 466,7	33 412,8	12 053,9	26,5
Informatique	24 401,0	21 861,8	2 539,2	10,4
Services médicaux	16 562,8	6 789,3	9 773,5	59,0
Matériel spécial	2 626,9	4 022,9	(1 396,0)	(53,1)
Fournitures, services et matériel divers	38 387,4	59 609,8	(21 222,4)	(55,3)
Projets à effet rapide	3 000,0	2 989,9	10,1	0,3
Total partiel	**670 333,3**	**714 734,3**	**(44 401,0)**	**(6,6)**
Total brut	**1 499 710,0**	**1 491 279,2**	**8 430,8**	**0,6**
Recettes provenant des contributions du personnel	16 560,0	19 410,1	(2 850,1)	(17,2)
Total net	**1 483 150,0**	**1 471 869,1**	**11 280,9**	**0,7**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**1 499 710,0**	**1 491 279,2**	**8 430,8**	**0,6**

B. Répartition mensuelle des dépenses

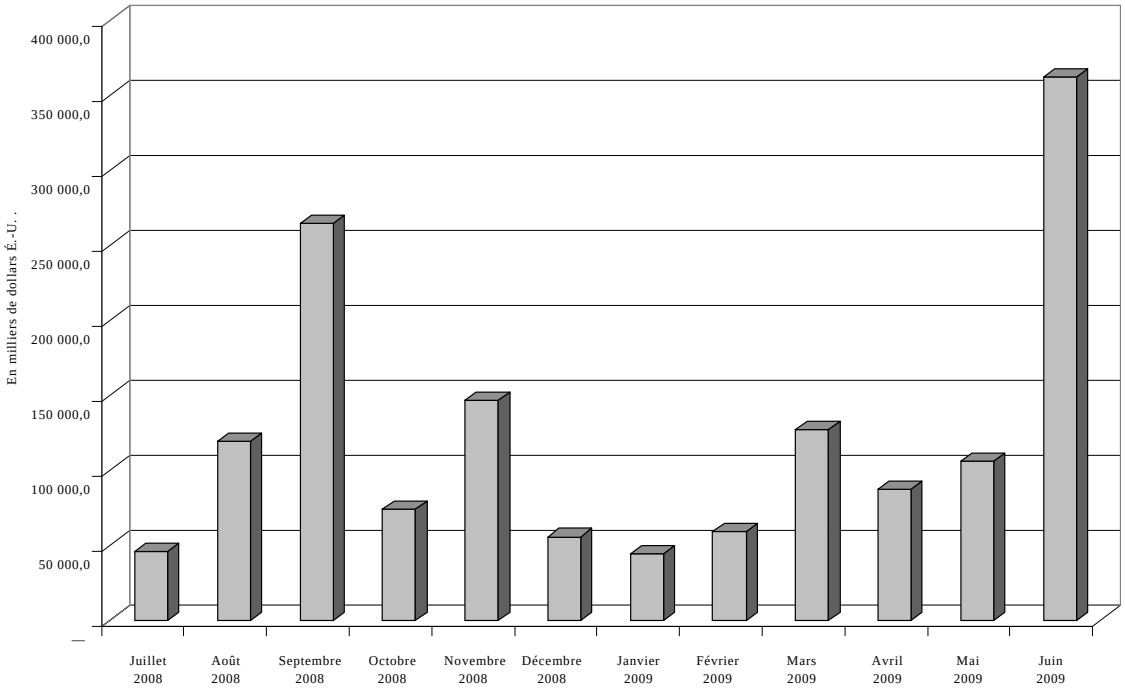

65. Le niveau plus élevé des dépenses en septembre 2008 s'explique principalement par l'engagement de dépenses supplémentaires au titre des catégories « dépenses opérationnelles » et « militaires et personnel de police » pour accélérer le dédouanement du matériel appartenant aux Nations Unies et du matériel appartenant au contingent à Port-Soudan, afin de faire face à l'augmentation des effectifs des contingents déployés au Darfour.

66. Les dépenses ont été particulièrement élevées en juin 2009 en raison de la hausse des dépenses au titre des rations, du fret, du matériel appartenant au contingent et du matériel appartenant aux Nations Unies, de la construction, des carburants et lubrifiants et des dépenses liées aux véhicules.

C. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*
Intérêts créditeurs	19 584,8
Recettes diverses ou accessoires	28 084,4
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	83 253,1
Total	**130 922,3**

D. Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Dépenses*
Matériel majeur	
Observateurs militaires	–
Contingents	64 448,8
Unités de police constituées	7 141,2
Total partiel	**71 590,0**
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructure	19 695,2
Transmissions	9 776,0
Services médicaux	3 509,0
Matériel spécial	4 022,9
Total partiel	**37 003,1**
Total	**108 593,1**

Facteurs approuvés pour la Mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,6	1er janvier 2008	–
Usage opérationnel intensif	3,8	1er janvier 2008	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	3,3	1er janvier 2008	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-3,0		

E. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Valeur*
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces[a]	720,3
Contributions volontaires en nature	–
Total	**720,3**

[a] Valeur des terres mises à disposition par le Gouvernement soudanais conformément à l'accord sur le statut des forces.

IV. Analyse des écarts[1]

		Écart
Observateurs militaires	2 882,4	24,9 %

67. L'économie s'explique par le fait que le nombre moyen d'observateurs militaires déployés par mois durant l'exercice a été inférieur aux prévisions (167 contre 204).

68. Cet écart résulte également du fait que les dépenses au titre des voyages, de la relève et du rapatriement ont été moindres que prévu en raison du retard dans le déploiement des observateurs, de la baisse du coût des rations et de l'eau, et du fait que personne n'a été ni tué ni blessé pendant l'exercice. L'économie est en partie annulée par le versement de l'intégralité des indemnités de subsistance (missions) aux observateurs militaires, aucun logement n'ayant été mis à leur disposition au cours de l'exercice 2008/09 en raison des retards pris dans le programme de construction.

		Écart
Contingents	13 315,7	2,9 %

69. L'économie est due aux facteurs suivants : les dépenses de voyage ont été moindres que prévu, car un plus grand nombre de contingents provenaient des pays voisins; les dépenses au titre de la relève des contingents ont été moins importantes que prévu car certains États fournisseurs de contingents procèdent à la relève de leurs troupes tous les ans et non tous les six mois comme prévu initialement; le nombre et le coût des rations et des produits frais par personne ont été moins élevés que prévus; le nombre de demandes d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité traitées pendant la période a été inférieur aux prévisions.

70. Les économies sont en partie annulées par l'engagement de dépenses supplémentaires pour acheminer par avion le matériel appartenant à deux contingents d'États contributeurs jusqu'à leur site de déploiement au Darfour et par le recours au transport aérien et non au transport intérieur et terrestre pour résorber l'arriéré de matériel appartenant au contingent.

		Écart
Police des Nations Unies	27 721,8	21,2 %

71. L'écart s'explique par le fait que le nombre moyen de policiers des Nations Unies déployés par mois durant l'exercice a été inférieur aux prévisions (1 891 contre 2 313). Cette économie est également imputable au déploiement de policiers népalais par vol affrété et au fait que les dépenses au titre des boîtes de ration de combat et de l'eau ont été moins importantes que prévu en raison des stocks disponibles pour les contingents et les unités de police constituées.

[1] Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Sont analysés les écarts (augmentation ou diminution) d'au moins 5 % ou 100 000 dollars des États-Unis.

	Écart	
Unités de police constituées	19 215,4	35,0 %

72. L'économie s'explique par le fait que le nombre moyen de membres d'unités de police constituées déployés par mois a été inférieur aux prévisions (574 contre 1 160), ce qui s'est traduit par une réduction des coûts au titre des remboursements, des frais de voyage occasionnés par le déploiement, la relève et le rapatriement, et du matériel appartenant aux contingents. Cet écart résulte également du fait que les dépenses au titre des rations ont été moindres que prévu et que personne n'a été tué ni blessé pendant l'exercice. L'économie réalisée est en partie annulée par le déploiement de matériel appartenant aux contingents pour trois unités de police constituées en plus des sept unités de police constituées prévues.

	Écart	
Personnel recruté sur le plan international	(10 609,2)	(8,5 %)

73. Le dépassement est imputable aux facteurs suivants : le nombre moyen de fonctionnaires recrutés sur le plan international déployés par mois, qui a été supérieur aux prévisions (800 contre 744); l'application du nouveau barème des traitements du personnel recruté sur le plan international à compter du 1er janvier 2009; le versement de primes de risque dans tout le Soudan à compter du 12 juillet 2008; le relèvement du montant de la prime de risque de 1 300 à 1 365 dollars par mois à compter du 1er janvier 2009; le versement de l'intégralité des indemnités de subsistance (missions) à 993 fonctionnaires recrutés sur le plan international déployés dans la zone de l'Opération pendant l'exercice, en raison des retards pris dans le programme de construction. Cet écart s'explique également par une sous-estimation des coûts salariaux imputable à l'absence de dépenses de référence dans les exercices antérieurs pour le Darfour.

	Écart	
Personnel recruté sur le plan national	(4 465,7)	13,8 %

74. Le dépassement s'explique principalement par l'augmentation de 2,3 % du nombre d'administrateurs recrutés sur le plan national et par la hausse de 6,8 % du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national à compter du 1er janvier 2009, mais aussi par le fait que le nombre moyen d'agents des services généraux recrutés sur le plan national déployés par mois a été supérieur aux prévisions (1 916 contre 1 624). Cet écart est également imputable au fait que la classe et l'échelon moyens des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national ont été plus élevés que prévu. Le dépassement est compensé en partie par le fait que le nombre moyen d'administrateurs recrutés sur le plan national déployés par mois a été moins important que prévu (42 contre 68), en raison du manque de candidats qualifiés répondant aux critères de recrutement de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi des mauvaises conditions de sécurité.

	Écart	
Volontaires des Nations Unies	1 436,3	10,2 %

75. L'économie s'explique par le fait que le nombre moyen de Volontaires des Nations Unies déployés par mois a été inférieur aux prévisions (264 contre 306), le Darfour ayant été désigné zone de sécurité de phase IV.

	Écart	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 335,1	37,4 %

76. Le solde inutilisé s'explique par le fait que le nombre moyen de fonctionnaires recrutés sur le plan international et sur le plan national déployés par mois a été inférieur aux prévisions (respectivement 29 et 15 contre 41 et 28). Cette économie est annulée en partie par les facteurs suivants : la non-fourniture d'un logement à 30 % du personnel recruté sur le plan international déployé au Darfour, la construction de logements fournis par l'ONU n'ayant pas pu commencer à temps; l'introduction de nouveaux barèmes de traitements pour le personnel recruté sur le plan international et pour le personnel recruté sur le plan national à compter du 1er janvier 2009; le versement de primes de risque dans tout le Soudan à compter du 12 juillet 2008; le relèvement de la prime de risque versée au personnel recruté sur le plan international de 1 300 à 1 365 dollars par mois à compter du 1er janvier 2009.

	Écart	
Personnel fourni par des gouvernements	206,9	82,6 %

77. L'économie s'explique par un taux de vacance de postes supérieur aux prévisions (83,3 % contre 20 %). Seuls deux spécialistes des questions pénitentiaires ont été déployés dans la zone de l'Opération depuis janvier 2009 au lieu des six prévus.

	Écart	
Consultants	549,3	92,0 %

78. L'économie s'explique principalement par l'insécurité qui régnait au Darfour pendant la période, ce qui a empêché l'engagement de consultants pour procéder à des évaluations et dispenser des formations.

	Écart	
Voyages	(344,6)	(5,5 %)

79. Le dépassement s'explique par le fait que les frais de voyage liés aux activités de fond et aux opérations logistiques ont été plus importants que prévu. Ce dépassement est compensé en partie par le fait que les frais de voyage liés à la formation ont été inférieurs aux prévisions en raison de l'insécurité.

	Écart	
Installations et infrastructure	(94 119,8)	(34,3 %)

80. Le dépassement s'explique essentiellement par les facteurs suivants : coûts de construction plus élevés que prévu; nécessité accrue de renforcer le dispositif de sécurité et de sûreté; modernisation des installations de location ainsi que des systèmes électriques et autres pour les mettre en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et les normes minimales de sécurité opérationnelle, en raison de l'insécurité qui règne au Darfour. Cet écart est également imputable à l'achat d'appareils d'épuration de l'eau et de matériel de casernement, couchage et ameublement supplémentaires pour les bureaux de secteur et les bases d'opérations et à la nécessité d'un stock de pièces détachées plus important que prévu pour les groupes électrogènes compte tenu des conditions météorologiques extrêmes. Le dépassement est en partie compensé par les éléments suivants : la réduction des remboursements au titre du soutien autonome en raison du retard dans la livraison du matériel appartenant aux contingents à destination; la réduction des besoins en carburants et lubrifiants en raison du retard dans la mobilisation de quatre bases d'opérations; le retard dans le déploiement de matériel appartenant aux contingents; l'achat anticipé d'installations préfabriquées au cours de l'exercice 2007/08.

	Écart	
Transports terrestres	5 029,5	9,8 %

81. L'économie s'explique essentiellement par le retard dans le déploiement des civils, des observateurs militaires, des membres d'unités de police constituées, du personnel civil international et du matériel, qui s'est traduit par une réduction des besoins en carburants et lubrifiants et des frais d'assurance responsabilité. Cette économie est en partie annulée par l'achat non prévu au budget de matériel de manutention (camions de vidange et de ramassage des ordures, chariot de manutention de conteneurs tous terrains et autres véhicules, conformément au concept d'opérations révisé en matière de transport), traduisant des préoccupations de sécurité et l'absence de distributeurs dans la région des bureaux de secteur et des bases d'opérations.

	Écart	
Transports aériens	42 519,4	20,6 %

82. L'économie réalisée s'explique principalement par le non-déploiement de trois aéronefs à voilure fixe et de neuf aéronefs à voilure tournante tactiques et par l'immobilisation au sol d'un aéronef à voilure fixe MD-83 au fuselage trop ancien pour pouvoir voler dans l'espace aérien soudanais. Cet écart est également imputable aux facteurs suivants : la fourniture de services d'accueil des passagers, d'atterrissage et de manutention au sol par le personnel de la MINUAD faute de prestataires disposant des ressources nécessaires; une meilleure planification des vols par la réduction, d'une part, de la fréquence des séjours de nuit hors du lieu d'affectation, et, d'autre part, des sorties d'aéronefs hors de la zone de l'Opération; des dépenses moyennes de carburant inférieures aux prévisions (1,17 contre

1,71 dollar par litre). Ces économies sont en partie annulées par un abattement pour délais de déploiement inférieur aux prévisions (4,5 % au lieu de 15 %) pour les aéronefs à voilure tournante affrétés auprès de sociétés privées et par le fait qu'un appareil MI-26 n'a pas été partagé avec la MINUS comme prévu initialement.

	Écart	
Transmissions	12 053,9	26,5 %

83. Les économies sont imputables aux retards pris dans la construction des installations de l'Opération, qui se sont traduits par une réduction des besoins en matériel, services et pièces détachées par rapport aux prévisions. Cet écart s'explique également par le transfert de matériel radio provenant de la MINUS et par des remboursements moins importants que prévu aux États fournisseurs de contingents qui ne remplissaient pas les normes applicables au soutien logistique autonome. Ces économies sont en partie annulées par un taux de vacance de postes inférieur aux prévisions pour les prestataires de communications (23 % contre 30 %).

	Écart	
Informatique	2 539,2	10,4 %

84. Le solde inutilisé est imputable aux retards pris dans la construction des installations de l'Opération, qui se sont traduits par une réduction des besoins en matériel, services et pièces détachées et autres fournitures par rapport aux prévisions.

	Écart	
Services médicaux	9 773,5	59,0 %

85. L'économie réalisée s'explique par les facteurs suivants : le retard dans le déploiement des observateurs militaires, des policiers et des civils; le moindre recours aux services et fournitures médicaux par le personnel recruté sur le plan national depuis son admission au bénéfice du régime d'assurance maladie; le déploiement de l'hôpital de niveau III à Nyala par voie de lettres d'attribution, ce qui a permis de réduire la dépendance vis-à-vis des sources extérieures; l'achat d'un stock limité de fournitures médicales et de produits sanguins pour réduire au minimum les pertes de stocks consécutives au manque d'installations d'entreposage et aux conditions météorologiques extrêmes.

	Écart	
Matériel spécial	(1 396,0)	(53,1 %)

86. Le dépassement est imputable à des remboursements plus importants que prévu au titre du matériel appartenant aux contingents pour les anciens contingents de la MUAS qui n'étaient pas considérés initialement comme autonomes. Au cours de la période, on a cependant pu vérifier que bon nombre de ces contingents étaient en réalité autonomes dans certaines catégories.

	Écart	
Fournitures, services et matériel divers	(21 222,4)	(55,3 %)

87. Le dépassement s'explique principalement par la mise en place d'un « pont aérien », dont le coût est estimé à 11,3 millions de dollars, pour résorber l'arriéré d'envois de matériel appartenant aux Nations Unies et de matériel appartenant aux contingents en les acheminant de Port-Soudan et d'El Obeid jusqu'au Darfour. Une dépense d'un montant de 8,7 millions de dollars a également été engagée pour affréter deux appareils (1 L-100 et 1 An-12) afin de soutenir le « pont aérien » à El Geneina. L'écart est également imputable à des surestaries, à des frais de dédouanement et à des frais d'entreposage plus importants que prévu, en raison des restrictions aux mouvements des marchandises de Port-Soudan vers d'autres lieux.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

88. **En ce qui concerne le financement de la MINUAD, il conviendrait que l'Assemblée générale :**

a) Constate le déficit des contributions mises en recouvrement, d'un montant de 191 569 200 dollars, au titre du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, montant qui correspond à la différence entre les dépenses (1 491 279 200 dollars) et les sommes mises en recouvrement (1 299 710 000 dollars);

b) Se prononce sur l'inscription du montant des autres recettes et ajustements pour l'exercice clos le 30 juin 2009, soit 130 922 300 dollars, correspondant aux intérêts créditeurs (19 584 800 dollars), aux recettes diverses ou accessoires (28 084 400 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (83 253 100 dollars), en diminution du déficit pour cet exercice;

c) Constate que le montant supplémentaire de 60 646 900 dollars, correspondant à la différence entre le déficit des contributions mises en recouvrement (191 569 200 dollars) et les autres recettes et ajustements (130 922 300 dollars) pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, doit être réparti conformément aux dispositions de sa résolution 63/258.